

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-01

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10						
35	Latérale (m)	min.	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	8						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)(2)(3)						

NOTES

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
(1) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres.	2316	2016-04-14
(2) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 15 mètres, mesurée à partir de la limite ouest de l'emprise de la voie ferrée du Canadien National, doit être aménagé sur toute la largeur des lots 5 136 798 et 5 136 799 du cadastre du Québec.	2424	2019-03-14
(3) La superficie d'implantation minimale d'un bâtiment principal est fixée à 92 mètres carrés lorsque ledit bâtiment comporte un seul étage et à 79 mètres carrés lorsque celui-ci comporte deux étages. Malgré ce qui précède, la superficie d'implantation d'un garage privé attaché peut être compris dans la superficie d'implantation minimale du bâtiment principal lorsque celui-ci comporte deux étages.		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-02

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10						
35	Latérale (m)	min.	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	8						
37	Arrière (m)	min.	(1)						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)(3)						

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La marge arrière est fixée à 20 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain. Pour un terrain riverain dont la profondeur est dérogatoire, la marge arrière est fixée à 10 mètres.	N° règlement 2424	Date 2019-03-14
(2) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres.		
(3) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-03

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	8							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)							

NOTES

- (1) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres.
- (2) Une enseigne détachée d'une superficie d'au plus 0,5 mètre et d'une hauteur d'au plus 1,2 mètre est autorisée pour un usage du groupe « Habitation (H) » dont le bâtiment principal est implanté à au moins 30 mètres de la ligne de rue.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2352	2017-03-30

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-04

1	HABITATION	H									
2	Habitation de type familial	h1									
3	Habitation collective	h2									
4	Habitation de type maison mobile	h3									
5	Habitation de type mixte	h4									
6	COMMERCIAL	C									
7	Vente au détail et service	c1									
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2									
9	Service automobile	c3									
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4									
11	Commerce et service distinctif	c5									
12	INDUSTRIEL	I									
13	Recherche et développement	i1									
14	Fabrication industrielle	i2									
15	Exploitation de matière première	i3									
16	COMMUNAUTAIRE	P									
17	Récréation	p1	*								
18	Institution	p2									
19	Service	p3									
20	RÉCRÉATIF	R									
21	Récréation extensive	r1									
22	Sport extrême ou motorisé	r2									
23	AGRICOLE	A									
24	Agriculture sans élevage	a1									
25	Agriculture avec élevage	a2									
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS										
27	Usage spécifiquement exclu										
28	Usage spécifiquement permis		(1)								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE										
30	Isolée										
31	Jumelée										
32	Contiguë										
33	MARGES										
34	Avant (m)	min.									
35	Latérale (m)	min.									
36	Latérale sur rue (m)	min.									
37	Arrière (m)	min.									
38	BÂTIMENT										
39	Hauteur (étages)	min.									
40	Hauteur (étages)	max.									
41	Hauteur (m)	min.									
42	Hauteur (m)	max.									
43	RAPPORTS										
44	Logement/bâtiment	min.									
45	Logement/bâtiment	max.									
46	Rapport plancher/terrain	min.									
47	Rapport plancher/terrain	max.									
48	Rapport espace bâti/terrain	max.									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur										
50	PIIA										
51	PAE										
52	Usages conditionnels										
53	Notes particulières										

NOTES

(1) 761	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-05

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1		*					
18	Institution	p2			*				
19	Service	p3				*			
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1					*		
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)		(4)	(5)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur					D			
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)(3)	(2)(3)(6)	(2)(3)	(2)(3)(6)(7)	(2)(3)		

NOTES
AMENDEMENTS

(1) 4621		N° règlement	Date
(2) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 10 mètres, mesurée à partir de la limite est de la servitude du gaz naturel longeant l'emprise de la voie ferrée du Canadien National, doit être aménagé entre le chemin du Golf et la limite sud de la Ville de Sorel-Tracy.		2532	2023-04-14
(3) Article 368			
(4) 711			
(5) L'usage 4857 est permis uniquement sur le lot 3 467 817 du cadastre du Québec.			
(6) Article 366			
(7) Article 367			

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-06

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1		*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2			*				
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(3)	(4)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10	10				
35	Latérale (m)	min.	3,5	3,5	3,5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	8	8	8				
37	Arrière (m)	min.	(1)	(1)	(1)				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)	(2)	(2)				

NOTES

- (1) La marge arrière est fixée à 25 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.
 (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (3) 5413
 (4) 583

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2424	2019-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-07

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10						
35	Latérale (m)	min.	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	8						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)						

NOTES

(1) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 30 mètres, mesurée à partir de la limite nord du lot 3 467 913 du cadastre du Québec, doit être aménagé entre la route Marie-Victorin et la zone I-01-10.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-08

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	8							
37	Arrière (m)	min.	(1)							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)(3)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La marge arrière est fixée à 40 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.	N° règlement	Date
(2) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres.	2424	2019-03-14
(3) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-09

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)		(3)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	20	20	20				
35	Latérale (m)	min.	5	5	5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	9	9	9				
37	Arrière (m)	min.	6	6	6				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	12	12	12				
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)	(2)	(2)				

NOTES

(1) c4e, c4f	AMENDEMENTS N° règlement Date
(2) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 30 mètres, mesurée à partir de la limite est de la route Marie-Victorin, doit être aménagé sur toute la largeur des lots 3 467 991, 5 069 352, 5 059 351, 5 039 350 et 5 039 349 du cadastre du Québec.	
(3) i2a	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-10

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3				*			
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu		(1)						
28	Usage spécifiquement permis				(3)	(4)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	15	15	15	15			
35	Latérale (m)	min.	15	15	15	15			
36	Latérale sur rue (m)	min.	15	15	15	15			
37	Arrière (m)	min.	15	15	15	15			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D		D					
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières	(2)	(2)	(2)	(2)				

NOTES

(1) c4c Un écran tampon d'une profondeur minimale de 50 mètres, mesurée à partir de la limite sud du lot 5 46 / 915 du cadastre du Québec, doit être aménagé à partir l'emprise de la voie ferrée du Canadien National jusqu'à 140 mètres de la route Marie-Victorin	AMENDEMENTS N° règlement Date
(2) i2a	
(3) p3b	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-11

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3				*			
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)			(2)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	15	15	15	15			
35	Latérale (m)	min.	15	15	15	15			
36	Latérale sur rue (m)	min.	15	15	15	15			
37	Arrière (m)	min.	15	15	15	15			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D		D					
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) c4b, c4f, c4g sauf 6346, 6425
 (2) p3b sauf 4875

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2391	2018-03-15

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-12

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3				*			
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)				(5)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	15	15	15	15			
35	Latérale (m)	min.	15	15	15	15			
36	Latérale sur rue (m)	min.	15	15	15	15			
37	Arrière (m)	min.	15	15	15	15			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D		D					
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)(3)(4)	(2)(3)(4)	(2)(3)(4)	(2)(3)(4)			

NOTES
AMENDEMENTS

(1) c4b, c4f, c4g sauf 6346	N° règlement 	Date
(2) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 30 mètres, mesurée à partir de la limite est de la route Marie-Victorin, doit être aménagé sur toute la largeur des lots 3 467 990, 3 467 993, 3 585 420 et 3 467 995 du cadastre du Québec.		
(3) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 30 mètres, mesurée à partir de la limite ouest de la route Marie-Victorin, doit être aménagé sur toute la largeur du lot 3 467 994 du cadastre du Québec.		
(4) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables		
(5) p3b sauf 4875		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-13

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3				*			
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)				(5)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	15	15	15	15			
35	Latérale (m)	min.	15	15	15	15			
36	Latérale sur rue (m)	min.	15	15	15	15			
37	Arrière (m)	min.	15	15	15	15			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D		D	D				
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières	(2)(4)	(2)(4)	(2)(4)	(2)(4)				

NOTES
AMENDEMENTS

(1) c4b, c4f, c4g sauf 6346, 6371	N° règlement	Date
(2) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 30 mètres, mesurée à partir de la limite nord du lot 4 784 169 du cadastre du Québec, doit être aménagé entre la route Marie-Victorin et le fleuve Saint-Laurent.	2247	2014-03-14
(3) <i>Abrogé</i>	2487	2021-04-16
(4) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables		
(5) 44, p3b sauf 4875, p3c		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-14

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3				*			
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)			(2)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	15	15	15	15			
35	Latérale (m)	min.	15	15	15	15			
36	Latérale sur rue (m)	min.	15	15	15	15			
37	Arrière (m)	min.	15	15	15	15			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D		D					
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 5192, c4b, c4f, c4g sauf 6346
 (2) p3b sauf 4875

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE :
I-01-15

1	HABITATION	H									
2	Habitation de type familial	h1									
3	Habitation collective	h2									
4	Habitation de type maison mobile	h3									
5	Habitation de type mixte	h4									
6	COMMERCIAL	C									
7	Vente au détail et service	c1									
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2									
9	Service automobile	c3									
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*								
11	Commerce et service distinctif	c5									
12	INDUSTRIEL	I									
13	Recherche et développement	i1									
14	Fabrication industrielle	i2									
15	Exploitation de matière première	i3									
16	COMMUNAUTAIRE	P									
17	Récréation	p1									
18	Institution	p2									
19	Service	p3									
20	RÉCRÉATIF	R									
21	Récréation extensive	r1									
22	Sport extrême ou motorisé	r2									
23	AGRICOLE	A									
24	Agriculture sans élevage	a1									
25	Agriculture avec élevage	a2									
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS										
27	Usage spécifiquement exclu										
28	Usage spécifiquement permis		(1)								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE										
30	Isolée										
31	Jumelée										
32	Contiguë										
33	MARGES										
34	Avant (m)	min.									
35	Latérale (m)	min.									
36	Latérale sur rue (m)	min.									
37	Arrière (m)	min.									
38	BÂTIMENT										
39	Hauteur (étages)	min.									
40	Hauteur (étages)	max.									
41	Hauteur (m)	min.									
42	Hauteur (m)	max.									
43	RAPPORTS										
44	Logement/bâtiment	min.									
45	Logement/bâtiment	max.									
46	Rapport plancher/terrain	min.									
47	Rapport plancher/terrain	max.									
48	Rapport espace bâti/terrain	max.									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur										
50	PIIA										
51	PAE										
52	Usages conditionnels										
53	Notes particulières										

NOTES

(1) 4621	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-16

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1	*						
14	Fabrication industrielle	i2		*					
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3			*				
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis					(3)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9	9	9				
35	Latérale (m)	min.	5	5	5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	9	9	9				
37	Arrière (m)	min.	6	6	6				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur			D	D				
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières			(2)	(2)				

NOTES

- (1) Abrogé
 (2) Article 369
 (3) p3b

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2269	2015-03-12
	2336	2016-06-26

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-18

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3					*		
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3					*		
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)		(2)	(3)	(4)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9	9	9	9	9		
35	Latérale (m)	min.	5	5	5	5	5		
36	Latérale sur rue (m)	min.	9	9	9	9	9		
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6	6		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	12	12	12	12	12		
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D		D					
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 4928, 502, 5181, 5183, 5983
 (2) i2a
 (3) p3b
 (4) 6411

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2335	2016-08-26
2565	2024-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-19

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3	*						
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4		*					
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1			*				
14	Fabrication industrielle	i2				*			
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(2)		(3)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9	9	9	9			
35	Latérale (m)	min.	2	2	2	2			
36	Latérale sur rue (m)	min.	9	9	9	9			
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	12	12	12	12			
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	C							
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières			(5)		(4)(5)			

NOTES

NOTES		AMENDEMENTS	
		N° règlement	Date
(1)	641	2388	2018-03-15
(2)	c4a, c4d, c4e, c4f, 6375	2391	2018-03-15
(3)	i2a		
(4)	Article 369.0.1		
(5)	Règlement de lotissement, article 45.0.1		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-20

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	8							
37	Arrière (m)	min.	(1)							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)(3)(4)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La marge arrière est fixée à 30 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.	N° règlement	Date
(2) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres.	2424	2019-03-14
(3) Pour les terrains desservis de moins de 25 mètres de largeur, la marge latérale est fixée à 1,5 mètre.		
(4) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-21

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières	(1)								

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-23

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-24

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	(1)						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)						

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La marge arrière est fixée à 20 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.	N° règlement	Date
(2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables	2424	2019-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-25

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 30 mètres, mesurée à partir de la limite sud du lot 3 468 186 du cadastre du Québec, doit être aménagé sur toute la longueur dudit lot.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE :
I-01-26

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*							
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1		*						
14	Fabrication industrielle	i2			*					
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3				*				
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)			(2)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*				
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9	9	9	9				
35	Latérale (m)	min.	3	3	3	3				
36	Latérale sur rue (m)	min.	9	9	9	9				
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6				
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D		D						
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) c4f, c4g (2) p3b sauf 4875		AMENDEMENTS	
		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-27

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3				*			
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)				(3)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	15	15	15	15			
35	Latérale (m)	min.	15	15	15	15			
36	Latérale sur rue (m)	min.	15	15	15	15			
37	Arrière (m)	min.	15	15	15	15			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D		D					
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières	(2)	(2)	(2)	(2)(4)				

NOTES
AMENDEMENTS

(1) c4b, c4f, c4g sauf 6346	N° règlement Date
(2) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 10 mètres, mesurée à partir de la limite est de la servitude du gaz naturel longeant l'emprise de la voie ferrée du Canadien National, doit être aménagé sur toute la longueur des lots 3 468 440 et 3 468 406 du cadastre du Québec.	
(3) p3b sauf 4875	
(4) Article 367	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-28

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3				*			
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu		(1)						
28	Usage spécifiquement permis				(2)	(3)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	12	12	12	12			
35	Latérale (m)	min.	7	7	7	7			
36	Latérale sur rue (m)	min.	12	12	12	12			
37	Arrière (m)	min.	12	12	12	12			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	10	25	25	25			
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur			A	A	D			
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(4)			(5)			

NOTES
AMENDEMENTS

(1) c4c	N° règlement 2507 Date 2022-05-19
(2) i2a	
(3) 487 (sauf 4875 et 4876)	
(4) L'entreposage extérieur de conteneurs est autorisé pour un usage de la sous-catégorie d'usages « Service de location (635) ».	
(5) Un écran tampon d'une largeur minimale de 12 m, sauf à l'emplacement d'un accès au terrain, doit être conservé ou aménagé le long de la ligne avant d'un terrain occupé par un usage faisant partie de la sous-catégorie d'usages « Récupération et triage de produits divers (487) » ou « Autres industries du bois (279) ».	

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **I-01-29**

1	HABITATION	H									
2	Habitation de type familial	h1									
3	Habitation collective	h2									
4	Habitation de type maison mobile	h3									
5	Habitation de type mixte	h4									
6	COMMERCIAL	C									
7	Vente au détail et service	c1									
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2									
9	Service automobile	c3									
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*								
11	Commerce et service distinctif	c5									
12	INDUSTRIEL	I									
13	Recherche et développement	i1		*							
14	Fabrication industrielle	i2			*						
15	Exploitation de matière première	i3									
16	COMMUNAUTAIRE	P									
17	Récréation	p1									
18	Institution	p2									
19	Service	p3				*					
20	RÉCRÉATIF	R									
21	Récréation extensive	r1									
22	Sport extrême ou motorisé	r2									
23	AGRICOLE	A									
24	Agriculture sans élevage	a1									
25	Agriculture avec élevage	a2									
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS										
27	Usage spécifiquement exclu		(1)								
28	Usage spécifiquement permis				(2)	(3)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE										
30	Isolée		*	*	*						
31	Jumelée										
32	Contiguë										
33	MARGES										
34	Avant (m)	min.	12	12	12						
35	Latérale (m)	min.	7	7	7						
36	Latérale sur rue (m)	min.	12	12	12						
37	Arrière (m)	min.	12	12	12						
38	BÂTIMENT										
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.									
41	Hauteur (m)	min.									
42	Hauteur (m)	max.	10	10	10						
43	RAPPORTS										
44	Logement/bâtiment	min.									
45	Logement/bâtiment	max.									
46	Rapport plancher/terrain	min.									
47	Rapport plancher/terrain	max.									
48	Rapport espace bâti/terrain	max.									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur										
50	PIIA										
51	PAE										
52	Usages conditionnels										
53	Notes particulières										

NOTES

(1) c4c		AMENDEMENTS	
(2) i2a		N° règlement	Date
(3) 4856			

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-30

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu		(1)						
28	Usage spécifiquement permis				(3)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	12	12	12				
35	Latérale (m)	min.	7	7	7				
36	Latérale sur rue (m)	min.	12	12	12				
37	Arrière (m)	min.	12	12	12				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	10	10	10				
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)	(2)	(2)				

NOTES

(1) c4c	AMENDEMENTS N° règlement Date
(2) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 10 mètres, mesurée à partir de la limite est de la servitude du gaz naturel longeant l'emprise de la voie ferrée du Canadien National, doit être aménagé sur toute la longueur du lot 3 468 447.	
(3) i2a	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-31

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-32

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4	*							
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1		*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2			*					
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*		*					
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.		6	6					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6					
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	1	1	1					
41	Hauteur (m)	min.	4	4	4					
42	Hauteur (m)	max.	10	10	10					
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

- (1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite vers un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.
- (2) 5413
- (3) c2d

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2269	2015-03-12
2554	2024-02-15

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-33

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	(1)							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La marge arrière est fixée à 15 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.	N° règlement	Date
(2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables	2424	2019-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-34

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2		*					
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(1)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9						
35	Latérale (m)	min.	5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	9						
37	Arrière (m)	min.	9						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) p2a		
	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE : H-01-35

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

AMENDEMENTS

						N° règlement	Date
						2456	2020-05-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-36

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2	*						
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1		*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2			*				
9	Service automobile	c3				*			
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5					*		
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis						(1)	(2)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10	10	10	10		
35	Latérale (m)	min.	5	5	5	5	5		
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10	10	10	10		
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6	6		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	5	5	5	5	5		
41	Hauteur (m)	min.	4	4	4	4	4		
42	Hauteur (m)	max.	16	16	16	16	16		
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur					A			
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

 (1) c3a, c3c
 (2) c5b

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-37

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*	*					
3	Habitation collective	h2			*				
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*		*				
31	Jumelée			*					
32	Contiguë			*					
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9	9	9				
35	Latérale (m)	min.	3,5	3,5	3,5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6				
37	Arrière (m)	min.	10	10	10				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2	2	2				
40	Hauteur (étages)	max.	4	4	4				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	3	2					
45	Logement/bâtiment	max.	12	12					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-38

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2		*						
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée		*							
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9	9						
35	Latérale (m)	min.	3,5	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	9	9						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2	2						
40	Hauteur (étages)	max.	6	6						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	13							
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)	(1)						

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-39

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	(1)	(1)						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)	(2)						

NOTES

- (1) La marge arrière est fixée à 15 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.
 (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2424	2019-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-40

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*				*		
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(2)	(3)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6	6		
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	10		
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6	6		
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	10		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	2		
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	3		
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1			34		
45	Logement/bâtiment	max.	4	4			40		
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières						(4)(5)		

NOTES

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite vers un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	N° règlement 2578 (résiduel)	Date 2024-05-09
(2) 152, 4924, 54, 591, 5993, 621, 623, 625, 631, 633, 6351, 638, 6392, 651, 652, 6541, 6543, 655, 656, 657, 659, 6616, 673		
(3) 5450, 581, 583		
(4) Article 369.0.1.1		
(5) Règlement de lotissement, article 45.0.2		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-41

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-42

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2	*						
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9						
35	Latérale (m)	min.	5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	9						
37	Arrière (m)	min.	9						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	15						
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 7222, 7229, 7424

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-43

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-44

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-45

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	3	2						
45	Logement/bâtiment	max.	12	12						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-46

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : P-01-47

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2		*					
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(1)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) p2b	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-48

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1		*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2		*						
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(4)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	5	5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3	3						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)(3)	(2)						

NOTES

(1) 1553, 6911		
(2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables	N° règlement	Date
(3) Un usage principal « Habitation de type familial comprenant un seul logement » est autorisé en mixité avec un usage principal « Église, synagogue, mosquée et temple (6911) »	2274	2015-03-12
(4) 6579	2456	2020-05-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-49

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*	*					
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë				*					
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6	6					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6					
37	Arrière (m)	min.	(1)	(1)	(1)					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2					
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	2	1	1					
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)	(2)	(2)					

NOTES

- (1) La marge arrière est fixée à 15 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.
 (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2424	2019-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-50

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis					(2)	(3)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6			
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5			
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6			
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2			
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	7	4					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite vers un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	AMENDEMENTS N° règlement Date
(2) 152, 4924, 54, 591, 5993, 621, 623, 625, 631, 633, 6351, 638, 6392, 651, 652, 6541, 6543, 655, 656, 657, 659, 6616, 673	
(3) 5450, 581, 583	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-51

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-52

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2		*						
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1			*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*				
9	Service automobile	c3					*			
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4						*		
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu						(1)			
28	Usage spécifiquement permis								(2)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*	*	*		
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	10	10	10	10	10		
35	Latérale (m)	min.	5	5	5	5	5	5		
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10	10	10	10	10		
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	6		
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	5	5	5	5		
41	Hauteur (m)	min.	4	4	4	4	4	4		
42	Hauteur (m)	max.	16	16	16	16	16	16		
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	13							
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur						A			
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1)	c2a									
(2)	c4a sauf 6212, c4d, 637 (entreposage intérieur seulement)									
							AMENDEMENTS			
							N° règlement	Date		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-53

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-01-54**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*				*		
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis					(2)	(3)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6	6		
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	2		
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6	6		
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	6		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2		
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1			6		
45	Logement/bâtiment	max.	4	4			6		
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières						(4)		

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite vers un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	N ^o règlement	Date
(2) 152, 4924, 54, 591, 5993, 621, 623, 625, 631, 633, 6351, 638, 6392, 651, 652, 6541, 6543, 655, 656, 657, 659, 6616, 673		
(3) 5450, 581, 583		
(4) Article 369.0.2		
	2497	2022-05-19

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-55

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-56

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-01-57**

1	HABITATION	H									
2	Habitation de type familial	h1									
3	Habitation collective	h2									
4	Habitation de type maison mobile	h3									
5	Habitation de type mixte	h4									
6	COMMERCIAL	C									
7	Vente au détail et service	c1									
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2									
9	Service automobile	c3									
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4									
11	Commerce et service distinctif	c5									
12	INDUSTRIEL	I									
13	Recherche et développement	i1									
14	Fabrication industrielle	i2									
15	Exploitation de matière première	i3									
16	COMMUNAUTAIRE	P									
17	Récréation	p1									
18	Institution	p2									
19	Service	p3	*								
20	RÉCRÉATIF	R									
21	Récréation extensive	r1									
22	Sport extrême ou motorisé	r2									
23	AGRICOLE	A									
24	Agriculture sans élevage	a1									
25	Agriculture avec élevage	a2									
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS										
27	Usage spécifiquement exclu										
28	Usage spécifiquement permis		(1)								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE										
30	Isolée										
31	Jumelée										
32	Contiguë										
33	MARGES										
34	Avant (m)	min.									
35	Latérale (m)	min.									
36	Latérale sur rue (m)	min.									
37	Arrière (m)	min.									
38	BÂTIMENT										
39	Hauteur (étages)	min.									
40	Hauteur (étages)	max.									
41	Hauteur (m)	min.									
42	Hauteur (m)	max.									
43	RAPPORTS										
44	Logement/bâtiment	min.									
45	Logement/bâtiment	max.									
46	Rapport plancher/terrain	min.									
47	Rapport plancher/terrain	max.									
48	Rapport espace bâti/terrain	max.									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur										
50	PIA										
51	PAE										
52	Usages conditionnels										
53	Notes particulières										

NOTES

(1) p3b											
									AMENDEMENTS		
									N° règlement	Date	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-58

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3	*						
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10						
35	Latérale (m)	min.	5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	10						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	A							
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières	(2)(3)(4)							

NOTES

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
(1) c3c		
(2) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 10 mètres, mesurée à partir de la limite nord de la rue Curé-Mathieu, doit être aménagé entre la rue Saint-Laurent et la zone H-01-59.	2299	2015-11-26
(3) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 10 mètres, mesurée à partir de la limite est du lot 2 932 336, de la limite nord des lots 2 932 338, 2 392 339, 2 392 341, 2 392 342, 2 392 344, 2 392 402 et 2 392 404 ainsi que des limites nord et est du lot 2 392 405 du Cadastre du Québec, doit être aménagé. Une haie de cèdres doit être implantée le long des limites dudit écran tampon.	2352	2017-03-30
(4) Aucun bâtiment ne peut être construit à plus de 75 mètres de la rue Saint-Laurent.		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-59

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 15 mètres, mesurée à partir de la limite est de la zone H-01-59, doit être aménagé sur toute la longueur de ladite zone.	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-60

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis					(2)	(3)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6			
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5			
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6			
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	3			
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	6	6					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite vers un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	N° règlement 2368	Date 2017-08-24
(2) 152, 4924, 54, 591, 5993, 621, 623, 625, 631, 633, 6351, 638, 6392, 651, 652, 6541, 6543, 655, 656, 657, 659, 6616, 673, 5931		
(3) 5450, 581, 583		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-61

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	(1)							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	1							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES

- (1) La marge arrière est fixée à 20 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.
 (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2289	2015-07-02
	2424	2019-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-62

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	(1)							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La marge arrière est fixée à 20 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.	N° règlement	Date
(2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables	2424	2019-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-63

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*	*					
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*		*					
31	Jumelée		*							
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	8	9					
35	Latérale (m)	min.	1,5	7	4					
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	7	5					
37	Arrière (m)	min.	(1)	(1)	(1)					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	2	2					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	3					
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1	6					
45	Logement/bâtiment	max.	1	1	6					
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)	(2)	(2)					

NOTES

- (1) La marge arrière est fixée à 10 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.
 (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2424	2019-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-64

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*	*					
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée			*					
32	Contiguë			*					
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6					
37	Arrière (m)	min.	(1)	(1)					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	2	1					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)	(2)					

NOTES

- (1) La marge arrière est fixée à 20 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.
 (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2424	2019-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-65

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	(1)							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES

- (1) La marge arrière est fixée à 10 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.
 (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2424	2019-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-66

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-67

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4		*						
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1			*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*				
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis					(2)	(3)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*				
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6				
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6				
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)				
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	4	4						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

- (1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite vers un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.
- (2) 152, 4924, 54, 591, 5993, 621, 623, 625, 631, 633, 6351, 638, 6392, 651, 652, 6541, 6543, 655, 656, 657, 659, 6616, 673
- (3) 5450, 581, 583

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-68

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-69

1	HABITATION	H									
2	Habitation de type familial	h1									
3	Habitation collective	h2									
4	Habitation de type maison mobile	h3									
5	Habitation de type mixte	h4									
6	COMMERCIAL	C									
7	Vente au détail et service	c1									
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2									
9	Service automobile	c3									
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4									
11	Commerce et service distinctif	c5									
12	INDUSTRIEL	I									
13	Recherche et développement	i1									
14	Fabrication industrielle	i2									
15	Exploitation de matière première	i3									
16	COMMUNAUTAIRE	P									
17	Récréation	p1									
18	Institution	p2									
19	Service	p3	*								
20	RÉCRÉATIF	R									
21	Récréation extensive	r1									
22	Sport extrême ou motorisé	r2									
23	AGRICOLE	A									
24	Agriculture sans élevage	a1									
25	Agriculture avec élevage	a2									
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS										
27	Usage spécifiquement exclu										
28	Usage spécifiquement permis		(1)								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE										
30	Isolée										
31	Jumelée										
32	Contiguë										
33	MARGES										
34	Avant (m)	min.									
35	Latérale (m)	min.									
36	Latérale sur rue (m)	min.									
37	Arrière (m)	min.									
38	BÂTIMENT										
39	Hauteur (étages)	min.									
40	Hauteur (étages)	max.									
41	Hauteur (m)	min.									
42	Hauteur (m)	max.									
43	RAPPORTS										
44	Logement/bâtiment	min.									
45	Logement/bâtiment	max.									
46	Rapport plancher/terrain	min.									
47	Rapport plancher/terrain	max.									
48	Rapport espace bâti/terrain	max.									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur										
50	PIA										
51	PAE										
52	Usages conditionnels										
53	Notes particulières										

NOTES

(1) p3b	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-70

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-71

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis					(2)	(3)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6			
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5			
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6			
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2			
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	4	4					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

- (1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite vers un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.
- (2) 152, 4924, 54, 591, 5993, 621, 623, 625, 631, 633, 6351, 638, 6392, 651, 652, 6541, 6543, 655, 656, 657, 659, 6616, 673
- (3) 5450, 581, 583

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-72

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	4,5	4,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	(1)	(1)						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)	(2)						

NOTES

- (1) La marge arrière est fixée à 10 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.
 (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2352	2017-03-30
	2424	2019-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-73

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4					*		
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu						(2)		
28	Usage spécifiquement permis							(3)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6	6		
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6	6		
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2		
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	4	4					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur						A		
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite vers un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	N° règlement	Date
(2) c2a	2247	2014-03-14
(3) 2798, 2898, 5361, 6344	2448	2019-11-13

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-01-74**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3					*		
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4						*	
11	Commerce et service distinctif	c5							*
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu						(2)		
28	Usage spécifiquement permis							(3)	(4)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6	6
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6	6	6	6
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	1
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2	2	2
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	4	4					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur						A		
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite vers un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	AMENDEMENTS N° règlement Date
(2) c2a	
(3) 637 (entreposage intérieur seulement)	
(4) c5b	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-75

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*	*					
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë				*					
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6	6					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6					
37	Arrière (m)	min.	6	6	6					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2					
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	3	2	2					
45	Logement/bâtiment	max.	12	12	12					
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-76

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*	*					
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë				*					
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6	6					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6					
37	Arrière (m)	min.	6	6	6					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2					
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	2	1	1					
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-77

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4		*					
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1			*				
14	Fabrication industrielle	i2				*			
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3					*		
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(2)		(3)	(4)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9	9	9	9	9		
35	Latérale (m)	min.	3	3	3	3	3		
36	Latérale sur rue (m)	min.	9	9	9	9	9		
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6	6		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2		
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	12	12	12	12	12		
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur					A			
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

- (1) 522, 523, 524, 5251, 5253
 (2) c4a, c4d, c4e, c4f, c4g
 (3) i2a
 (4) p3b

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-78

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3					*		
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4						*	
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu						(2)		
28	Usage spécifiquement permis							(3)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6	
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6	6	6	
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2	2	
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	4	4					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur						C		
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières							(4)(5)(6)	

NOTES

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite vers un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	AMENDEMENTS <table border="1"> <thead> <tr> <th>N° règlement</th> <th>Date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2264</td> <td>2014-10-09</td> </tr> <tr> <td>2352</td> <td>2017-03-30</td> </tr> </tbody> </table>	N° règlement	Date	2264	2014-10-09	2352	2017-03-30
N° règlement		Date					
2264		2014-10-09					
2352		2017-03-30					
(2) c2a							
(3) 2798, 6424, 637							
(4) Article 369.1							
(5) Règlement de lotissement, article 45.1							
(6) Une clôture d'une hauteur d'au plus 1,83 mètre est autorisée dans une cour avant ou latérale sur rue pour un terrain où s'exerce un usage « Entreposage et service d'entreposage (637) » pourvu qu'une plantation d'arbres d'un D.H.P. d'au moins 0,05 mètre soit aménagée entre ladite clôture et toute ligne de terrain adjacente.							

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-79

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3		*						
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	4						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	1						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-80

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	(1)	(1)						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)	(2)						

NOTES

- (1) La marge arrière est fixée à 10 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.
 (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2424	2019-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-81

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2	*						
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(3)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	9					
35	Latérale (m)	min.	1,5	5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	9					
37	Arrière (m)	min.	(1)	(1)					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)	(2)					

NOTES

(1) La marge arrière est fixée à 30 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.	N° règlement	Date
(2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables		
(3) 6542		
	2424	2019-03-14

AMENDEMENTS

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-82

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	(1)							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES

- (1) La marge arrière est fixée à 15 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.
 (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2424	2019-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-83

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1		*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2			*				
9	Service automobile	c3				*			
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu					(2)			
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6			
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5			
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6			
37	Arrière (m)	min.	6	1 (1)	1 (1)	1 (1)			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2			
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur					A			
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite vers un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	AMENDEMENTS N° règlement Date
(2) c2a	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-84

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*	*					
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë				*					
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6	6					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6					
37	Arrière (m)	min.	6	6	6					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2					
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	2	1	1					
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-85

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*				*		
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3					*		
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)		(6)	(7)	(8)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9	9	9	9	40		
35	Latérale (m)	min.	3	3	3	3	6		
36	Latérale sur rue (m)	min.	9	9	9	9	40		
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6	15		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2		
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	12	12	12	12	23		
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)(3)(4)(5)(9)	(2)(3)(4)(5)	(2)(3)(4)(5)	(2)(3)(4)(5)	(2)(3)(4)(5)		

NOTES
AMENDEMENTS

(1) c4b, c4e, c4f		
(2) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 30 mètres, mesurée à partir de la limite sud du lot 2 933 777 du cadastre du Québec, doit être aménagé entre la route Marie-Victorin et le fleuve Saint-Laurent.	2440	2019-07-03
(3) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 30 mètres, mesurée à partir de la limite est de la route Marie-Victorin, doit être aménagé sur toute la longueur du lot 5 086 113 du Cadastre du Québec.	2475	2020-11-26
(4) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 30 mètres, mesurée à partir de la limite sud du lot 5 086 113 du cadastre du Québec, doit être aménagé entre la route Marie-Victorin et l'emprise de la voie ferrée du Canadien National.		
(5) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables		
(6) i2a		
(7) p3b		
(8) 6371 Entreposage de produits de la ferme (sauf l'entreposage en vrac à l'extérieur et silos)		
(9) Article 369.1.2		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-86

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3					*		
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3					*		
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)		(3)	(4)	(5)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9	9	9	9	9		
35	Latérale (m)	min.	3	3	3	3	3		
36	Latérale sur rue (m)	min.	9	9	9	9	9		
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6	6		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2		
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	12	12	12	12	12		
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	C		C					
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières	(2) (6)	(2) (6)	(2) (6)	(2) (6)	(2) (6)	(2) (6)		

NOTES

(1) c4a, c4b, c4e, c4f, c4g, 5181		
(2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables	N° règlement	Date
(3) i2a	2418	2018-10-11
(4) p3b	2448	2019-11-13
(5) 5594, 6431		
(6) Article 369.1.3		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-87

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3				*			
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)			(2)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	15	15	15	15			
35	Latérale (m)	min.	15	15	15	15			
36	Latérale sur rue (m)	min.	15	15	15	15			
37	Arrière (m)	min.	15	15	15	15			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D		D					
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

 (1) c4b, c4e, c4f, c4g
 (2) p3b

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-88

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1	*						
14	Fabrication industrielle	i2		*					
15	Exploitation de matière première	i3			*				
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3				*			
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis						(2)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	15	15	15	15			
35	Latérale (m)	min.	15	15	15	15			
36	Latérale sur rue (m)	min.	15	15	15	15			
37	Arrière (m)	min.	15	15	15	15			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D	D	D	D				
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières	(1)	(1)	(1)	(1)				

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (2) p3b

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-89

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3				*			
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3					*		
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)					(3)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	15	15	15	15	15		
35	Latérale (m)	min.	15	15	15	15	15		
36	Latérale sur rue (m)	min.	15	15	15	15	15		
37	Arrière (m)	min.	15	15	15	15	15		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D	D	D	D	D			
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)			

NOTES

(1) c4b, c4e, c4f, c4g (2) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 30 mètres, mesurée à partir de la limite est du lot 2 933 793 du cadastre du Québec, doit être aménagé sur toute la largeur de la zone I-01-89. (3) p3b	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-90

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3				*			
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3					*		
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)					(3)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	15	15	15	15		
35	Latérale (m)	min.	10	15	15	15	15		
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	15	15	15	15		
37	Arrière (m)	min.	10	15	15	15	15		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D	D	D	D	D			
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières	(2) (4)	(2) (4)	(2) (4)	(2) (4)	(2) (4)			

NOTES

(1) 6425, c4b, c4e, c4f, c4g		
(2) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 30 mètres, mesurée à partir des limites est et sud des lots 2 933 793 et 2 933 789 du cadastre du Québec, doit être aménagé sur toute la largeur de la zone I-01-90.		
(3) 411, p3b		
(4) Article 369.1.4		
	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
	2565	2024-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-91

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*							
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1		*						
14	Fabrication industrielle	i2			*					
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3				*				
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu		(1)							
28	Usage spécifiquement permis				(2)	(3)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*				
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9	9	9	9				
35	Latérale (m)	min.	3	3	3	3				
36	Latérale sur rue (m)	min.	9	9	9	9				
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6				
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.	12	12	12	12				
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D			D					
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) c4c	AMENDEMENTS N° règlement Date
(2) i2a, 3882	
(3) p3b	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-92

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1	*						
14	Fabrication industrielle	i2		*					
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3			*				
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(2)	(3)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9	9	9				
35	Latérale (m)	min.	3	3	3				
36	Latérale sur rue (m)	min.	9	9	9				
37	Arrière (m)	min.	6	6	6				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	12	12					
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur			D	D				
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)				

NOTES

- (1) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 30 mètres, mesurée à partir des limites est des lots 2 933 781 et 2 932 310 du cadastre du Québec, doit être aménagé le long des terrains résidentiels des rues Jeanne-Mance et Papineau.
- (2) i2a
- (3) p3b

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-93

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu		(1)						
28	Usage spécifiquement permis				(3)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9	9	9				
35	Latérale (m)	min.	3	3	1,25				
36	Latérale sur rue (m)	min.	9	9	9				
37	Arrière (m)	min.	6 (2)	6 (2)	6 (2)				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	12	12	12				
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	C		C					
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières				(4)(5)				

NOTES

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
(1) c4c		
(2) La marge arrière des bâtiments adjacents à l'emprise du pont Sorel-Tracy peut-être diminuée jusqu'à un minimum de 1 mètre, mesurée perpendiculairement à partir de ladite ligne d'emprise.	2275	2015-03-12
(3) i2a	2289	2015-07-02
(4) Un logement, à titre d'usage additionnel, est autorisé à l'intérieur d'un bâtiment où s'exerce un usage principal « Autres industries du meuble résidentiel (2819) » (atelier d'ébénisterie seulement). La superficie occupée par ledit logement ne doit toutefois pas excéder 50 % de la superficie totale de plancher du bâtiment.		
(5) Règlement de lotissement, article 45.2		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-94

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*	*	*				
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée			*					
32	Contiguë				*				
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6				
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6				
37	Arrière (m)	min.	6	6	6				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1	1				
45	Logement/bâtiment	max.	2	1	1				
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)				

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-95

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3					*		
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4						*	
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis						(4)	(2)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6	
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6	6	6	
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2	2	
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	4	4					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur						A		
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières						(3)	(3)	

NOTES

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite vers un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	N° règlement	Date
(2) 637, 6637 (isolation thermique industrielle seulement)	2306	2016-11-25
(3) Article 369.2	2487	2021-04-16
(4) 5811, 5813	2525	2023-02-10

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-96

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3		*					
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4			*				
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1				*			
14	Fabrication industrielle	i2					*		
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(2)	(3)		(4)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9	9	9	9	9		
35	Latérale (m)	min.	3	3	3	3	3		
36	Latérale sur rue (m)	min.	9	9	9	9	9		
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6	6		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2		
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	12	12	12	12	12		
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

- (1) 522, 523, 524, 5251, 5253
 (2) c3b, 551
 (3) c4a, c4b, c4d, , c4e, c4f, 502, 6376
 (4) i2a

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-01-97**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4		*					
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1			*				
14	Fabrication industrielle	i2				*			
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu			(2)					
28	Usage spécifiquement permis		(1)			(3)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10	10	10			
35	Latérale (m)	min.	5	5	5	5			
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10	10	10			
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3			
41	Hauteur (m)	min.	4	4	4	4			
42	Hauteur (m)	max.	15	15	15	15			
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur			C		C			
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

 (1) 522, 523, 524, 5251, 5253
 (2) c4c
 (3) i2a

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-98

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*	*					
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë				*					
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6	6					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6					
37	Arrière (m)	min.	6	6	6					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2					
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	2	1	1					
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-99

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3					*		
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4						*	
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis						(2)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6	
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6	6	6	
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	15	
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2	2	
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	4	4					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur						A		
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières							(3)	

NOTES

- (1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite vers un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.
- (2) 7417
- (3) 6375

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2507	2022-05-19

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-100

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*	*					
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë				*					
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9	9	9					
35	Latérale (m)	min.	3,5	3,5	3,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6					
37	Arrière (m)	min.	10	10	10					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3					
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	3	2	2					
45	Logement/bâtiment	max.	12	12	12					
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-101

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2		*						
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée		*	*						
32	Contiguë		*	*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9	9						
35	Latérale (m)	min.	3,5	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2	2						
40	Hauteur (étages)	max.	4	4						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	13							
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-102

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2			*					
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*		*					
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9	9	9					
35	Latérale (m)	min.	3,5	3,5	3,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6					
37	Arrière (m)	min.	10	10	10					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2	2	2					
40	Hauteur (étages)	max.	4	4	4					
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	3	2						
45	Logement/bâtiment	max.	12	12						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-103

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-104

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	2	2						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	2	2						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	4	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2368	2017-08-24
		2410	2018-08-23
		2507	2022-05-19

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-105

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	2							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	2							
37	Arrière (m)	min.	1,5							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	2							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

(1) <i>Abrogé</i>	N° règlement	Date
	2410	2018-08-23

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-106

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-01-107**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1				*			
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2					*		
9	Service automobile	c3						*	
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							*
11	Commerce et service distinctif	c5							*
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis							(6)	(7)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	*
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	*
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	3	3	3	3	3	3	3
35	Latérale (m)	min.	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)
36	Latérale sur rue (m)	min.	3	3	3	3	3	3	3
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	1
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3	3	3	3
41	Hauteur (m)	min.	4	4	4	4	4	4	4
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	6	4					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)(3)(4)	(2)(3)	(2)(3)	(2)	(2)(5)	(2)	(2)

NOTES

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite vers un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain. (2) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès (3) Aucune marge minimale n'est prescrite pour un garage privé ou un abri d'auto. (4) Une aire de stationnement desservant une habitation multifamiliale ne doit pas empiéter sur la largeur de la façade principale d'un bâtiment principal. (5) Une terrasse de restauration peut être située jusqu'à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne avant de terrain. (6) 518, 6352, 661, 663, 664 (7) c5b	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
	2507	2022-05-19

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-108

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2		*						
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4			*					
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1				*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2					*			
9	Service automobile	c3						*		
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								*
11	Commerce et service distinctif	c5							*	
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis								(6)	(7)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*	*
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	*	*
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	*	*
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	3	3	3	3	3	3	3	3
35	Latérale (m)	min.	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)
36	Latérale sur rue (m)	min.	3	3	3	3	3	3	3	3
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	1	1
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3	3	3	3	3
41	Hauteur (m)	min.	4	4	4	4	4	4	4	4
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	6	4						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*	*	*	*	*	*	*	*
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)(3)(4)	(2)(3)(4)	(2)(3)(4)	(2)	(2)(5)	(2)	(2)	(2)

NOTES

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite vers un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	2368	2017-08-24
(2) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès	2485	2021-04-16
(3) Aucune marge minimale n'est prescrite pour un garage privé ou un abri d'auto.		
(4) Le nombre minimal de cases de stationnement exigées au règlement de zonage en vigueur ne s'applique pas lors de l'ajout d'un logement dans un bâtiment occupé par un usage du groupe « Habitation (H) » érigé avant le 13 mai 1957.		
(5) Une terrasse de restauration peut être située jusqu'à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne avant de terrain.		
(6) c5b		
(7) 6375		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-110

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2		*						
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4			*					
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1				*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2					*			
9	Service automobile	c3						*		
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							*	
11	Commerce et service distinctif	c5								*
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis								(6)	(7)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*	*
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	*	*
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	*	*
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	3	3	3	3	3	3	3	3
35	Latérale (m)	min.	0 (1)	0	0	0	0	0	0	0
36	Latérale sur rue (m)	min.	3	3	3	3	3	3	3	3
37	Arrière (m)	min.	1	1	1	1	1	1	1	1
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	1	1
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3	3	3	3	3
41	Hauteur (m)	min.	4	4	4	4	4	4	4	4
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	2	2					
45	Logement/bâtiment	max.	6		4					
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*	*	*	*	*	*	*	*
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)(3)(4)	(2)(3)	(2)(3)	(2)	(2)(5)	(2)	(2)(8)(9)	(2)

NOTES
AMENDEMENTS

(1)	Pour une habitation de type familial comprenant de 5 à 6 logements, la marge latérale applicable à un mur donnant sur un terrain occupé par une habitation comprenant 1 ou 2 logements est fixée à 3 m.	N° règlement	2424	Date	2019-03-14
(2)	Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès		2507		2022-05-19
(3)	Aucune marge minimale n'est prescrite pour un garage privé ou un abri d'auto.				
(4)	Une clôture opaque ou une haie dense constituée d'arbustes à feuillage persistant d'une hauteur minimale de 2 m doit être aménagée le long de toute ligne qui coïncide avec un terrain occupé par une habitation comprenant 1 ou 2 logements.				
(5)	Une terrasse de restauration peut être située jusqu'à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne avant de terrain.				
(6)	4621, 5112, 5199, 6375				
(7)	c5b				
(8)	Article 369.2.1				
(9)	Règlement de lotissement, article 45.2.0.1				

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **P-01-111**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2		*					
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(2)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9	9					
35	Latérale (m)	min.	5	5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	9	9					
37	Arrière (m)	min.	9	9					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	4	4					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 6541									
(2) 1541, 6516, 6542									
							N° règlement	Date	
							2234	2013-10-10	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-112

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*						
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3	3						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir un vue droite sur le terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-113

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3				*			
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu		(1)						
28	Usage spécifiquement permis				(2)	(3)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6			
35	Latérale (m)	min.	3	3	3	3			
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6			
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3			
41	Hauteur (m)	min.	4	4	4	4			
42	Hauteur (m)	max.	12	12	12	12			
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D		D	A				
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) c4c, 6413, 6498
 (2) i2a
 (3) 4391

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-114

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6				
35	Latérale (m)	min.	3	3	3				
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6				
37	Arrière (m)	min.	6	6	6				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	12	12	12				
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D		D					
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières	(2)	(2)	(2)					

NOTES

(1) c4e, c4f, c4g	AMENDEMENTS N° règlement Date
(2) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 10 mètres, mesurée à partir de la limite est du lot 4 110 444 du cadastre du Québec, doit être aménagé entre la piste cyclable et la rue Cormier.	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-115

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu		(1)						
28	Usage spécifiquement permis				(3)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6				
35	Latérale (m)	min.	3	3	3				
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6				
37	Arrière (m)	min.	6	6	6				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	12	12	12				
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D		D					
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières	(2)	(2)	(2)					

NOTES

(1) c4c	AMENDEMENTS N° règlement Date
(2) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 10 mètres, mesurée à partir des limites sud et est du lot 2 934 413 du cadastre du Québec, doit être aménagé le long des lots 2 934 408, 2 934 409, 2 934 433, 2 934 439, 2 934 450, 2 934 453 et 2 934 439 du cadastre du Québec.	
(3) i2a	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-116

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	2							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	1,5							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	2							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)							

NOTES

- (1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (2) Aucune marge minimale n'est prescrite pour un garage privé ou un abri d'auto.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-117

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1				*			
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2					*		
9	Service automobile	c3						*	
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							*
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								(6)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	*
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	*
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	3	3	3	3	3	3	3
35	Latérale (m)	min.	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)
36	Latérale sur rue (m)	min.	3	3	3	3	3	3	3
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	1
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3	3	3	3
41	Hauteur (m)	min.	4	4	4	4	4	4	4
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	4	4					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*	*	*
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)(3)(4)	(2)(3)(4)	(2)(3)(4)	(2)	(2)(5)	(2)	(2)

NOTES

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite vers un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain. (2) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès (3) Aucune marge minimale n'est prescrite pour un garage privé ou un abri d'auto. (4) Le nombre minimal de cases de stationnement exigées au règlement de zonage en vigueur ne s'applique pas lors de l'ajout d'un logement dans un bâtiment occupé par un usage du groupe « Habitation (H) » érigé avant le 13 mai 1957. (5) Une terrasse de restauration peut être située jusqu'à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne avant de terrain. (6) c5b	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-118

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières	(1)							

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-119

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1		*					
18	Institution	p2			*				
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)		(3)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*		*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6		9				
35	Latérale (m)	min.	3		5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	6		9				
37	Arrière (m)	min.	6		9				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1		1				
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.			15				
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)	(2)	(2)				

NOTES

- (1) 6994
 (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (3) 7229, 7424

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-120

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4		*					
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1			*				
14	Fabrication industrielle	i2				*			
15	Exploitation de matière première	i3					*		
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3						*	
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(4)				(5)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	15	15	15	15	15	15	
35	Latérale (m)	min.	15	15	15	15	15	15	
36	Latérale sur rue (m)	min.	15	15	15	15	15	15	
37	Arrière (m)	min.	15	15	15	15	15	15	
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur			D		D	D	D	
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)(3)	(2)(3)(6)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	

NOTES
AMENDEMENTS

(1) 659		N° règlement	Date
(2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables		2352	2017-03-30
(3) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 15 mètres, mesurée à partir de la limite ouest du lot 2 934 356 du cadastre du Québec, doit être aménagé le long des terrains résidentiels des rues Bourget et Saint-Denis. La profondeur de l'écran tampon peut être réduite jusqu'à 10 mètres en face de la rue Lalime.		2448	2019-11-13
		2475	2020-11-26
(4) c4b, c4f, c4g, 6371			
(5) p3b, p3c			
(6) Article 369.2.2			

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-121

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-122

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)						

NOTES

(1) 93
 (2) Chapitre 14 : Dispositions relatives à la protection des rives et du littoral

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-123

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)						

NOTES

- (1) 93
 (2) Chapitre 14 : Dispositions relatives à la protection des rives et du littoral

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-124

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)						

NOTES

(1) 93
 (2) Chapitre 14 : Dispositions relatives à la protection des rives et du littoral

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-125

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)						

NOTES

(1) 93
 (2) Chapitre 14 : Dispositions relatives à la protection des rives et du littoral

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-01-126

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3				*			
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1					*		
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu					(3)			
28	Usage spécifiquement permis		(1)				(4)	(5)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	15	15	15	15	15		
35	Latérale (m)	min.	15	15	15	15	15		
36	Latérale sur rue (m)	min.	15	15	15	15	15		
37	Arrière (m)	min.	15	15	15	15	15		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D		D	A				
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières	(2)	(2)	(2)	(2) (7)	(2) (6)			

NOTES
AMENDEMENTS

(1)	c4b sauf 4623, c4f, c4g sauf 4211, 4215, 4228, 4611, 4621, 5020, 6346, 6372, 6378	N° règlement	Date
(2)	Un écran tampon d'une profondeur minimale de 30 mètres, mesurée à partir de la limite est de la route Marie-Victorin, doit être conservé ou aménagé sur toute la longueur d'une ligne de rue, sauf à l'emplacement d'un accès au terrain ou d'un équipement d'utilité publique	2247	2014-03-14
		2424	2019-03-14
(3)	201, 202, 231, 3111, 3112, 3119, 314, 3151, 3163, 3595, 3596, 3692, 3711, 3712, 3714, 3719, 379, 382, 383, 385, 3893, 3894, 3895, 3896, 3898, 3899, 4874	2572	2024-04-11
(4)	p3b sauf 481, 4833, 4835, 485, 4875, 4876, 4879		
(5)	8139.1		
(6)	L'usage "Culture du cannabis (8139.1)" peut être exercé uniquement à l'intérieur d'un bâtiment hermétique.		
(7)	Article 369.2.2.1		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-128

1	HABITATION	H									
2	Habitation de type familial	h1	*								
3	Habitation collective	h2									
4	Habitation de type maison mobile	h3									
5	Habitation de type mixte	h4									
6	COMMERCIAL	C									
7	Vente au détail et service	c1									
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2									
9	Service automobile	c3									
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4									
11	Commerce et service distinctif	c5									
12	INDUSTRIEL	I									
13	Recherche et développement	i1									
14	Fabrication industrielle	i2									
15	Exploitation de matière première	i3									
16	COMMUNAUTAIRE	P									
17	Récréation	p1									
18	Institution	p2									
19	Service	p3									
20	RÉCRÉATIF	R									
21	Récréation extensive	r1									
22	Sport extrême ou motorisé	r2									
23	AGRICOLE	A									
24	Agriculture sans élevage	a1									
25	Agriculture avec élevage	a2									
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS										
27	Usage spécifiquement exclu										
28	Usage spécifiquement permis										

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE										
30	Isolée		*								
31	Jumelée										
32	Contiguë										
33	MARGES										
34	Avant (m)	min.	6								
35	Latérale (m)	min.	1,5								
36	Latérale sur rue (m)	min.	6								
37	Arrière (m)	min.	6								
38	BÂTIMENT										
39	Hauteur (étages)	min.	1								
40	Hauteur (étages)	max.	2								
41	Hauteur (m)	min.									
42	Hauteur (m)	max.									
43	RAPPORTS										
44	Logement/bâtiment	min.	1								
45	Logement/bâtiment	max.	5								
46	Rapport plancher/terrain	min.									
47	Rapport plancher/terrain	max.									
48	Rapport espace bâti/terrain	max.									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur										
50	PIIA										
51	PAE										
52	Usages conditionnels										
53	Notes particulières										

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2371	2017-09-25

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : H-01-200

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	8							
37	Arrière (m)	min.	(1)							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)(3)(4)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La marge arrière est fixée à 25 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.	N° règlement	Date
(2) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres.	2424	2019-03-14
(3) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables		
(4) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-01-201

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1			*				
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1	*						
25	Agriculture avec élevage	a2		*					
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(2)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10	6				
35	Latérale (m)	min.	3,5	3,5	3,5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	8	8	8				
37	Arrière (m)	min.	6	6	6				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.			1				
45	Logement/bâtiment	max.			1				
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E	E						
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières	(1)	(1)	(1)					

NOTES

- (1) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres.
- (2) a2a

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2410	2018-08-23

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-01-202

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3	*							
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1		*						
25	Agriculture avec élevage	a2			*					
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)		(4)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée			*	*					
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9	10	10					
35	Latérale (m)	min.	3	3,5	3,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	9	8	8					
37	Arrière (m)	min.	6	6	6					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D	E	E						
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières	(2)(3)	(3)	(3)						

NOTES

(1) p3b		AMENDEMENTS	N° règlement	Date
(2) Un usage ne peut être exercé que si une autorisation a été obtenue de la Commission de protection du territoire agricole.				
(3) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres.				
(4) a2a				

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-01-203

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1	*							
25	Agriculture avec élevage	a2		*						
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis			(3)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	10						
35	Latérale (m)	min.	3,5	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	8	8						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E	E							
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières	(1)(2)	(1)(2)							

NOTES

- (1) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres.
- (2) Article 368
- (3) a2a

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-01-204

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1	*							
25	Agriculture avec élevage	a2		*						
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis			(2)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	10						
35	Latérale (m)	min.	3,5	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	8	8						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E	E							
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières	(1)	(1)							

NOTES

(1) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres. (2) a2a	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-205

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	8							
37	Arrière (m)	min.	(1)							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)(3)(4)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La marge arrière est fixée à 35 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.	N° règlement	Date
(2) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres.	2424	2019-03-14
(3) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables		
(4) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-206

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	8							
37	Arrière (m)	min.	(1)							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)(3)(4)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La marge arrière est fixée à 35 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.	N° règlement	Date
(2) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres.	2424	2019-03-14
(3) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables		
(4) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-207

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10						
35	Latérale (m)	min.	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	8						
37	Arrière (m)	min.	(1)						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)(3)(4)						

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La marge arrière est fixée à 25 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.	N° règlement 2424	Date 2019-03-14
(2) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres.		
(3) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables		
(4) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-208

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	8							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-209

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1		*					
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(2)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10					
35	Latérale (m)	min.	3,5	3,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	8	8					
37	Arrière (m)	min.	6	10					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(3)					

NOTES

- (1) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres.
- (2) 8133, 8134
- (3) Article 369.2.3

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2507	2022-05-19

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-210

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-211

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	2						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	4						
45	Logement/bâtiment	max.	4						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2273	2015-03-12

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Marge latérale zéro		*						
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	0						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9)						

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
(1) Règlement de lotissement, article 45.2.1		
(2) La somme des marges latérales d'un bâtiment principal à marge latérale zéro ne peut être inférieure à 3 mètres.	2410	2018-08-23
(3) Toute ouverture pratiquée sur un mur latéral doit respecter une distance minimale de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	2485	2021-04-16
(4) Un bâtiment principal à marge latérale zéro est assujéti à l'enregistrement d'une servitude sur le lot voisin dont l'assiette doit être d'une largeur minimale de 1 mètre sur toute la longueur du mur du bâtiment et accessible par la cour avant et arrière sur une largeur minimale de 1 mètre.	2546	2023-11-10
	2554	2024-02-15
(5) Du côté de la marge latérale zéro, une galerie et une terrasse faisant corps avec un bâtiment principal peuvent être implantées à moins de 1 mètre de la ligne latérale à condition qu'un écran visuel d'une hauteur minimale de 2 mètres soit érigé entre celles-ci et le terrain adjacent.		
(6) L'empiètement sur le lot voisin de la fondation et du revêtement extérieur du bâtiment principal est autorisé sur une distance de 0,10 mètre à condition qu'une servitude soit enregistrée à cet effet.		

NOTES

AMENDEMENTS

NOTES	N° règlement	Date
(7) L'empiètement sur le lot voisin des corniches, gouttières, sorties de ventilation, mât de raccordement au réseau électrique, compteur électrique, sortie d'évacuation des équipements de chauffage au gaz et empattements du bâtiment principal est autorisé sur une distance de 0,75 mètre à condition qu'une servitude soit enregistrée à cet effet.	2410	2018-08-23
	2485	2021-04-16
	2546	2023-11-10
(8) Le revêtement extérieur des murs latéraux d'un bâtiment principal à marge latérale zéro doit être de type incombustible.	2554	2024-02-15
(9) La largeur minimale d'un bâtiment principal à marge latérale zéro est fixée à 9 mètres.		

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : H-01-213

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Dans le cas d'un terrain non desservi ou partiellement desservi, les marges minimales applicables sont les suivantes : Marge avant : 10 mètres, marge latérale : 3,5 mètres, marge latérale sur rue : 8 mètres, marge arrière : 6 mètres.	N° règlement	Date
	2247	2014-03-14
(2) Règlement de lotissement, article 45.2.1	2410	2018-08-23

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-214

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10						
35	Latérale (m)	min.	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	8						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-215

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	8							
37	Arrière (m)	min.	(1)							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)(3)(4)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La marge arrière est fixée à 25 % de la profondeur moyenne du terrain. (2) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres. (3) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables (4) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N° règlement</th> <th>Date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	N° règlement	Date		
N° règlement	Date				

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

R-01-216

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1	*						
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9						
35	Latérale (m)	min.	3						
36	Latérale sur rue (m)	min.	9						
37	Arrière (m)	min.	9						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)(3)						

NOTES

- (1) 7393, 7411, 7412
 (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (3) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-217

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	8							
37	Arrière (m)	min.	(1)							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)(3)(4)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La marge arrière est fixée à 20 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.	N° règlement	Date
(2) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres.	2424	2019-03-14
(3) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables		
(4) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-218

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-219

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-220

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-221

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **P-01-222**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) p1a	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-223

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-224

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-225

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-226

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-228

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë		*						
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9						
35	Latérale (m)	min.	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	10						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2369	2017-10-13
		2410	2018-08-23

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-229

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë		*						
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9						
35	Latérale (m)	min.	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	10						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	6						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	13						
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)						

NOTES

(1) Règlement de lotissement, article 45.3

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2352	2017-03-30
	2369	2017-10-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-230

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-231

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-232

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-233

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								<table border="1"> <tr> <th>N° règlement</th> <th>Date</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>		N° règlement	Date		
								N° règlement	Date				

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-234

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-235

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-236

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-237

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-238

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement		Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-239

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-240

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-241

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9	9						
35	Latérale (m)	min.	3,5	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2	2						
40	Hauteur (étages)	max.	4	4						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	3	2						
45	Logement/bâtiment	max.	12	12						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)	(1)(2)						

NOTES

- (1) Malgré les dispositions de l'article 353, la superficie minimale pour réaliser un projet intégré sur un terrain desservi est fixée à 4700 m².
- (2) Sur un terrain où est réalisé un projet intégré, il est permis d'implanter deux remises.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2240	2014-01-21

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-242

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë		*						
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9						
35	Latérale (m)	min.	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	10						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	6						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	13						
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-243

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-244

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*	*					
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée			*					
32	Contiguë			*					
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6					
37	Arrière (m)	min.	6	6					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2368	2017-08-24

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-245

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-246

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-247

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-248

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	2							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Un maximum de deux logements au sous-sol est autorisé à l'intérieur d'un bâtiment principal isolé où s'exerce un usage de la catégorie d'usages « Habitation de type familial (h1) » comprenant deux logements.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE :
P-01-249

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2369	2017-10-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-250

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9	9						
35	Latérale (m)	min.	3,5	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2	2						
40	Hauteur (étages)	max.	4	4						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	3	2						
45	Logement/bâtiment	max.	12	12						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)	(1)						

NOTES

(1) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 13 mètres, mesurée à partir de la ligne arrière de terrain, doit être aménagé sur toute la largeur du terrain lors de la construction d'un bâtiment principal ou de l'agrandissement d'un bâtiment principal existant sur les lots 3 469 015, 3 469 018, 3 469 020 et 3 469 022 du cadastre du Québec. À ce cela s'ajoute l'obligation d'augmenter à cette profondeur minimale de 13 mètres, un écran tampon progressif supplémentaire de 2,5 mètres pour chaque 3 mètres d'élévation du bâtiment principal construit ou agrandi.	N° règlement	Date

AMENDEMENTS

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-251

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1			*				
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2		*					
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(2)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée			*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.		9	9				
35	Latérale (m)	min.		5	3,5				
36	Latérale sur rue (m)	min.		9	9				
37	Arrière (m)	min.		9	9				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.		1	1				
40	Hauteur (étages)	max.		4	3				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.			60				
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.			0,5				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)				

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 7,5 mètres, mesurée à partir de la limite est du 5 907 129 du cadastre du Québec, doit être aménagé entre la rue des Jacinthes et le boulevard de Tracy.	N° règlement	Date
	2326	2016-06-09
(2) p2b	2352	2017-03-30
	2368	2017-08-24

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-252

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2		*						
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée		*							
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9	9						
35	Latérale (m)	min.	3,5	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2	2						
40	Hauteur (étages)	max.	6	6						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	13							
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*	*						
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-253

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-254

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-255

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	9						
35	Latérale (m)	min.	3,5	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	2						
40	Hauteur (étages)	max.	2	4						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	2	30						
45	Logement/bâtiment	max.	4	40						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*	*						
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières			(2) (3)						

NOTES

- (1) *Abrogé*
 (2) Article 369.2.3.1
 (3) Règlement de lotissement, article 45.3.1

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2335	2016-08-26
	2572	2024-04-11

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-256

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	4							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	6							
45	Logement/bâtiment	max.	12							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 7,5 mètres, mesurée à partir de la limite nord-est des lots 3 470 375 et PC-18395, doit être aménagé entre la rue des Muguets et le lot 3 469 570 du cadastre du Québec.	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-01-257**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	3							
45	Logement/bâtiment	max.	3							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 7,5 mètres, mesurée à partir de la limite nord-est des lots 3 934 736 à 3 934 747 du cadastre du Québec, doit être aménagé entre la rue des Muguets et le lot 3 469 398 du cadastre du Québec.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-258

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	6							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-01-259**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	10						
35	Latérale (m)	min.	3,5	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3	3						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	3	2						
45	Logement/bâtiment	max.	12	6						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*	*						
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)	(1)						

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 7,5 mètres, mesurée à partir de la limite nord-est des lots 4 704 949 à 5 291 506 du cadastre du Québec, doit être aménagé sur toute la largeur desdits lots. L'installation de remises est permise à l'intérieur dudit écran tampon.	N° règlement	Date
	2269	2015-03-12

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-01-260**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4		*						
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1			*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*				
9	Service automobile	c3					*			
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis							(2)	(3)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*	*			
31	Jumelée			*	*	*	*			
32	Contiguë			*	*	*	*			
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6	6			
35	Latérale (m)	min.	3	1,5	1,5	1,5	1,5			
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6	6			
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6	6			
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2			
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	6	3						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*	*	*	*	*			
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(4)	(1)						

NOTES

(1) Article 369.2.4		
(2) 5450		
(3) c3a		
(4) Une clôture opaque ou une haie dense constituée d'arbustes à feuillage persistant d'une hauteur minimale de 2 m doit être aménagée le long de toute ligne qui coïncide avec un terrain occupé par une habitation comprenant 1 ou 2 logements.		
(5) Abrogé		

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2497	2022-05-19
2554	2024-02-15

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-261

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement		Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-263

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

Abrogée

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	4							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	8							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2562	2024-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-264

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10						
35	Latérale (m)	min.	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	8						
37	Arrière (m)	min.	(1)						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)(3)(4)(5)						

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La marge arrière est fixée à 30 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.	N° règlement	Date
(2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables	2368	2017-08-24
(3) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques	2391	2018-03-15
(4) Règlement de lotissement, article 45.4	2424	2019-03-14
(5) Dans le cadre d'un projet intégré, aucun bâtiment principal ne peut être situé à moins de 15 mètres d'une ligne de terrain délimitant une cour arrière voisine. Toutefois, la distance entre un bâtiment principal et une rue publique ou privée peut être réduite jusqu'à 6 mètres		

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : H-01-265

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	(1)							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES

(1) La marge arrière est fixée à 15 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain. (2) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
	2424	2019-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-266

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières	(1)								

NOTES

(1) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-267

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	8							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-268

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	8							
37	Arrière (m)	min.	(1)							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)(3)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La marge arrière est fixée à 20 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.	N° règlement	Date
(2) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres.	2424	2019-03-14
(3) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-269

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	8							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-270

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	8							
37	Arrière (m)	min.	(1)							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)(3)(4)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La marge arrière est fixée à 20 mètres pour un terrain riverain et à 6 mètres pour un terrain non riverain.	N° règlement	Date
(2) Pour les terrains de moins de 25 mètres de largeur et bénéficiant de droits acquis, la marge latérale minimale applicable est de 2 mètres et la marge latérale minimale sur rue applicable est de 6 mètres.	2424	2019-03-14
(3) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables		
(4) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-271

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	8							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-272

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-273

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	4,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	4,5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	6							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-274

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*					
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(2)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9	9					
35	Latérale (m)	min.	2	2					
36	Latérale sur rue (m)	min.	2	2					
37	Arrière (m)	min.	6	6					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	1	1					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(3)					

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Article 369.3		N° règlement	Date
(2) c2d		2363	2017-05-11
(3) Un usage de la sous-catégorie « service de restauration » ne doit pas générer un niveau de bruit excédant 55 dBa Leq (24 h) aux limites de terrain contiguës à un terrain où s'exerce un usage du groupe « Habitation (H) ».		2391	2018-03-15

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-275

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	4,5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)							

NOTES

(1) Règlement de lotissement, article 45.3		
(2) La largeur d'un bâtiment principal peut être réduite à 5,50 mètres, pourvu qu'un garage privé ou un abri d'auto soit attaché au bâtiment principal.		
	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
	2369	2017-10-13
	2410	2018-08-23
	2497	2022-05-19

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-276

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	4							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)(3)							

NOTES

(1) Règlement de lotissement, article 45.3

(2) La largeur d'un bâtiment principal peut être réduite à 5,50 mètres, pourvu qu'un garage privé ou un abri d'auto soit attaché au bâtiment principal.

(3) Article 369.4

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2369	2017-10-13
	2410	2018-08-23
	2475	2020-11-26
	2485	2021-04-16

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-277

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)(3)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Règlement de lotissement, article 45.3	N° règlement	Date
(2) Un accès au terrain, une allée d'accès et une aire de stationnement peut empiéter de plus de 3 mètres sur la largeur de la façade principale d'un bâtiment principal, pourvu que l'empiètement n'excède pas 50 % de la largeur de la façade principale d'un bâtiment principal et qu'au moins 50 % de la superficie de la cour avant soit gazonnée ou autrement paysagée.	2369	2017-10-13
	2391	2018-03-15
	2410	2018-08-23
(3) La largeur d'un bâtiment principal peut être réduite à 5,50 mètres, pourvu qu'un garage privé ou un abri d'auto soit attaché au bâtiment principal.		

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-01-278**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	4,5							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	4,5							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	9							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Un escalier extérieur donnant accès à un niveau autre que le rez-de-chaussée est autorisé dans une cour avant.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2369	2017-10-13
	2410	2018-08-23
	2475	2020-11-26
	2497	2022-05-19

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-279

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Règlement de lotissement, article 45.2.1

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2517	2022-10-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-280

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Règlement de lotissement, article 45.2.1

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2517	2022-10-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-281

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée		*							
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	4,5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Règlement de lotissement, article 48.1

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2532	2023-04-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-283

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu		(1)						
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 7613	AMENDEMENTS	
	N° règlement 2562	Date 2024-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-284

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu		(1)							
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

(1) 7613		N° règlement	Date
		2562	2024-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-285

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,2							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Article 369.5

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2562	2024-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-286

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	3							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,2							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Article 369.5

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2562	2024-03-14

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE :
H-01-287

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	4							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,25							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Article 369.5

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2562	2024-03-14

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE :
H-01-288

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	3							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,2							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Article 369.5

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2562	2024-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-289

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	3							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	6							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,25							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Article 369.5

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2562	2024-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-290

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	3							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	3 (1)							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	9							
45	Logement/bâtiment	max.	12							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,25							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La hauteur maximale d'une habitation multifamiliale est fixée à deux étages lorsque celle-ci est implantée sur un terrain adjacent à un terrain occupé par une habitation de type familial comprenant 1 ou 2 logements.	N° règlement	Date
(2) Article 369.5	2562	2024-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-291

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,2							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Article 369.5

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2562	2024-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-292

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	4							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,25							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Article 369.5

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2562	2024-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-293

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	3							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	6							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,25							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Article 369.5

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2562	2024-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-294

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	3							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,2							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Article 369.5

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2562	2024-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-295

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	3							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	3 (1)							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	9							
45	Logement/bâtiment	max.	12							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,25							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La hauteur maximale d'une habitation multifamiliale est fixée à deux étages lorsque celle-ci est implantée sur un terrain adjacent à un terrain occupé par une habitation de type familial comprenant 1 ou 2 logements.	N° règlement	Date
(2) Article 369.5	2562	2024-03-14

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE :
H-01-300

1	HABITATION	H									
2	Habitation de type familial	h1	*	*							
3	Habitation collective	h2									
4	Habitation de type maison mobile	h3									
5	Habitation de type mixte	h4									
6	COMMERCIAL	C									
7	Vente au détail et service	c1									
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2									
9	Service automobile	c3									
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4									
11	Commerce et service distinctif	c5									
12	INDUSTRIEL	I									
13	Recherche et développement	i1									
14	Fabrication industrielle	i2									
15	Exploitation de matière première	i3									
16	COMMUNAUTAIRE	P									
17	Récréation	p1									
18	Institution	p2									
19	Service	p3									
20	RÉCRÉATIF	R									
21	Récréation extensive	r1									
22	Sport extrême ou motorisé	r2									
23	AGRICOLE	A									
24	Agriculture sans élevage	a1									
25	Agriculture avec élevage	a2									
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS										
27	Usage spécifiquement exclu										
28	Usage spécifiquement permis										

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE										
30	Isolée		*								
31	Jumelée			*							
32	Contiguë										
33	MARGES										
34	Avant (m)	min.	6	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6							
37	Arrière (m)	min.	6	6							
38	BÂTIMENT										
39	Hauteur (étages)	min.	1	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2	2							
41	Hauteur (m)	min.									
42	Hauteur (m)	max.									
43	RAPPORTS										
44	Logement/bâtiment	min.	1	1							
45	Logement/bâtiment	max.	2	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.									
47	Rapport plancher/terrain	max.									
48	Rapport espace bâti/terrain	max.									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur										
50	PIA										
51	PAE										
52	Usages conditionnels										
53	Notes particulières										

NOTES
AMENDEMENTS

											N° règlement	Date
											2448	2019-11-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-301

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-302

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*						
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis			(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	10						
35	Latérale (m)	min.	5	5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

(1) c2d	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-303

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-304

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-305

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-306

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-307

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-308

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-309

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2		*						
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée		*							
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9	9						
35	Latérale (m)	min.	3,5	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	6	6						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	13							
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-310

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9							
35	Latérale (m)	min.	3,6							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	4							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	13							
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								<table border="1"> <tr> <th>N° règlement</th> <th>Date</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>		N° règlement	Date		
								N° règlement	Date				

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-311

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2		*						
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée			*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.		9						
35	Latérale (m)	min.		5						
36	Latérale sur rue (m)	min.		9						
37	Arrière (m)	min.		9						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.		1						
40	Hauteur (étages)	max.		6						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : P-01-312

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*					
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2		*					
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(1)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9	9					
35	Latérale (m)	min.	5	5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	9	9					
37	Arrière (m)	min.	9	9					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	6	3					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières				(2)				

NOTES

- (1) 7432, 7433
(2) Article 369.6

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2546	2023-11-10
	2572	2024-04-11

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **P-01-313**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1		*						
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2			*					
19	Service	p3				*				
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*				
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9	9	9	9				
35	Latérale (m)	min.	5	5	5	5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	9	9	9	9				
37	Arrière (m)	min.	9	9	9	9				
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3				
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) c1b	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-314

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1		*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2			*				
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée		*	*	*				
32	Contiguë		*	*	*				
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9	6	6				
35	Latérale (m)	min.	3,5	1,5	1,5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6				
37	Arrière (m)	min.	10	2	2				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	3	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	6	3	3				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	8						
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*				
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-315

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2	*						
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1		*					
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1			*				
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)		(2)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*		*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6		6				
35	Latérale (m)	min.	1,5		1,5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	6		6				
37	Arrière (m)	min.	2		2				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1		1				
40	Hauteur (étages)	max.	1		1				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA		*	*	*				
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 7392									
(2) 7419									
							AMENDEMENTS		
							N° règlement	Date	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-316

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-317

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2	*						
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2		*					
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(2)	(3)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9	9	9				
35	Latérale (m)	min.	5	5	5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	9	9	9				
37	Arrière (m)	min.	9	9	9				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	15	15	15				
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) c2a, c2b		
(2) 7111, 7222, 7229, 7424, 7451		
(3) 1522		
	N° règlement	Date
	2507	2022-05-19

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-319

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	8							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	13							
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-320

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	4							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	8							
45	Logement/bâtiment	max.	12							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-321

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-322

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-323

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-324

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-325

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-326

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-327

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)							

NOTES

- (1) Article 370
 (2) Règlement de lotissement, article 46

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-328

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9						
35	Latérale (m)	min.	3						
36	Latérale sur rue (m)	min.	9						
37	Arrière (m)	min.	9						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)	(2)					

NOTES

(1) 152	AMENDEMENTS	N° règlement	Date
(2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables			

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-329

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3		*					
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1			*				
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(2)	(3)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9						
35	Latérale (m)	min.	3						
36	Latérale sur rue (m)	min.	9						
37	Arrière (m)	min.	9						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)				

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (2) 4832
 (3) r1a

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-330

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-01-331**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1				*				
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4				*				
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*						
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*				
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6	6	7				
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	2,5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6				
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)	10				
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.			1	6				
45	Logement/bâtiment	max.			1	6				
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)(3)	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)(4)	(5)(6)				

NOTES

- (1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir un vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.
- (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
- (3) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques
- (4) Malgré l'article 42, le logement peut être situé au rez-de-chaussée du bâtiment.
- (5) Une seule habitation de type familial comprenant 6 logements est autorisée dans la zone.
- (6) Un écran végétal dense d'une hauteur minimale de 2 mètres doit être aménagé et maintenu le long de toute ligne de terrain qui coïncide avec un terrain occupé par une habitation de type familial comprenant 1 ou 2 logements.

AMENDEMENTS

N ^o règlement	Date
2445	2019-10-09
2525	2023-02-10

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-332

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)						

NOTES

(1) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-333

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières	(1)							

NOTES

(1) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-334

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-335

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-336

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-337

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-338

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-339

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-340

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-341

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	4							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	13							
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-342

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9	9						
35	Latérale (m)	min.	3,5	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	4	4						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	3	2						
45	Logement/bâtiment	max.	12	12						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-344

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-345

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-346

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-347

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-348

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2		*					
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(1)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée			*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.		6					
35	Latérale (m)	min.		5					
36	Latérale sur rue (m)	min.		6					
37	Arrière (m)	min.		6					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.		1					
40	Hauteur (étages)	max.		3					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières				(2)				

NOTES

(1) p2b (2) Un équipement récréatif ou sportif accessoire à l'usage principal peut empiéter dans les marges avant et latérales sur rue.	AMENDEMENTS N° règlement 2475	Date 2020-11-26
--	--	--------------------

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-349

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-350

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2		*					
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(1)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée			*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.		6					
35	Latérale (m)	min.		5					
36	Latérale sur rue (m)	min.		6					
37	Arrière (m)	min.		6					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.		1					
40	Hauteur (étages)	max.		3					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) p2a, p2b

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-351

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-352

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-353

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-354

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-355

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-356

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-357

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)(2)						

NOTES

- (1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (2) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-01-358**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3					*		
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5						*	
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis							(2)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6	
35	Latérale (m)	min.	2	2	2	2	2	2	
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6	6	6	
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2	2	
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	4	4					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur						A		
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) Malgré la marge arrière prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
(2) c5b		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-359

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3	*							
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	10							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.	4							
42	Hauteur (m)	max.	16							
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) 471, 672

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-360

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-361

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-362

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	3							
45	Logement/bâtiment	max.	12							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-363

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2	*							
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9							
35	Latérale (m)	min.	5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	9							
37	Arrière (m)	min.	9							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	4							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) 1541, 6516

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-364

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2		*						
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9	9						
35	Latérale (m)	min.	3,5	3,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3	3						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	13							
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE :
H-01-365

1	HABITATION	H									
2	Habitation de type familial	h1	*								
3	Habitation collective	h2									
4	Habitation de type maison mobile	h3									
5	Habitation de type mixte	h4									
6	COMMERCIAL	C									
7	Vente au détail et service	c1									
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2									
9	Service automobile	c3									
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4									
11	Commerce et service distinctif	c5									
12	INDUSTRIEL	I									
13	Recherche et développement	i1									
14	Fabrication industrielle	i2									
15	Exploitation de matière première	i3									
16	COMMUNAUTAIRE	P									
17	Récréation	p1									
18	Institution	p2									
19	Service	p3									
20	RÉCRÉATIF	R									
21	Récréation extensive	r1									
22	Sport extrême ou motorisé	r2									
23	AGRICOLE	A									
24	Agriculture sans élevage	a1									
25	Agriculture avec élevage	a2									
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS										
27	Usage spécifiquement exclu										
28	Usage spécifiquement permis										

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE										
30	Isolée		*								
31	Jumelée		*								
32	Contiguë										
33	MARGES										
34	Avant (m)	min.	6								
35	Latérale (m)	min.	1,5								
36	Latérale sur rue (m)	min.	6								
37	Arrière (m)	min.	6								
38	BÂTIMENT										
39	Hauteur (étages)	min.	1								
40	Hauteur (étages)	max.	2								
41	Hauteur (m)	min.									
42	Hauteur (m)	max.									
43	RAPPORTS										
44	Logement/bâtiment	min.	1								
45	Logement/bâtiment	max.	1								
46	Rapport plancher/terrain	min.									
47	Rapport plancher/terrain	max.									
48	Rapport espace bâti/terrain	max.									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur										
50	PIA										
51	PAE										
52	Usages conditionnels										
53	Notes particulières										

NOTES
AMENDEMENTS

												N° règlement 2269	Date 2015-03-12
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------------------------	---------------------------

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-366

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-367

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	12							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : C-01-368

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*						
9	Service automobile	c3			*					
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4				*				
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis					(1)	(2)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE										
30	Isolée		*	*	*	*					
31	Jumelée										
32	Contiguë										
33	MARGES										
34	Avant (m)	min.	10	10	10	10					
35	Latérale (m)	min.	5	5	5	5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10	10	10					
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6					
38	BÂTIMENT										
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	5	5	5	5					
41	Hauteur (m)	min.	4	4	4	4					
42	Hauteur (m)	max.	16	16	16	16					
43	RAPPORTS										
44	Logement/bâtiment	min.									
45	Logement/bâtiment	max.									
46	Rapport plancher/terrain	min.									
47	Rapport plancher/terrain	max.									
48	Rapport espace bâti/terrain	max.									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur				A	C					
50	PIA	*	*	*	*	*					
51	PAE										
52	Usages conditionnels										
53	Notes particulières										

NOTES
AMENDEMENTS

(1) c3c		N° règlement	Date
(2) c4a			

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-369

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3					*		
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4						*	
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis							(2)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	
31	Jumelée				*	*			
32	Contiguë				*	*			
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6	
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6	6	6	
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3	3	3	
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	4	1					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur						A	A	
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	N° règlement	Date
(2) 6631		
	2490	2021-06-11

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-370

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3		*						
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4			*					
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(3)	(4)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*					
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6	6					
35	Latérale (m)	min.	0,75 (2)	0,75 (2)	0,75 (2)					
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6					
37	Arrière (m)	min.	1 (2)	1 (2)	1 (2)					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3					
41	Hauteur (m)	min.	4	4	4					
42	Hauteur (m)	max.	12	12	12					
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur				A					
50	PIIA	*	*	*						
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1)	c1a, 6263	AMENDEMENTS N° règlement Date	
(2)	Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.		
(3)	6412		
(4)	c4f, 3280, 6376, 6417		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-371

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-01-372

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3					*		
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6	6		
35	Latérale (m)	min.	2	2	2	2	2		
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6	6		
37	Arrière (m)	min.	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2		
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	4	4					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur					A			
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)	(2)	(2)	(2)	(2)		

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	N° règlement	Date
(2) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-373

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3	*							
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) 451										
								AMENDEMENTS		
								N° règlement	Date	

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **P-01-375**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3	*							
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) 451										
								AMENDEMENTS		
								N° règlement	Date	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-376

1	HABITATION	H									
2	Habitation de type familial	h1									
3	Habitation collective	h2									
4	Habitation de type maison mobile	h3									
5	Habitation de type mixte	h4									
6	COMMERCIAL	C									
7	Vente au détail et service	c1									
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2									
9	Service automobile	c3									
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4									
11	Commerce et service distinctif	c5									
12	INDUSTRIEL	I									
13	Recherche et développement	i1									
14	Fabrication industrielle	i2									
15	Exploitation de matière première	i3									
16	COMMUNAUTAIRE	P									
17	Récréation	p1									
18	Institution	p2									
19	Service	p3	*								
20	RÉCRÉATIF	R									
21	Récréation extensive	r1									
22	Sport extrême ou motorisé	r2									
23	AGRICOLE	A									
24	Agriculture sans élevage	a1									
25	Agriculture avec élevage	a2									
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS										
27	Usage spécifiquement exclu										
28	Usage spécifiquement permis		(1)								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE										
30	Isolée										
31	Jumelée										
32	Contiguë										
33	MARGES										
34	Avant (m)	min.									
35	Latérale (m)	min.									
36	Latérale sur rue (m)	min.									
37	Arrière (m)	min.									
38	BÂTIMENT										
39	Hauteur (étages)	min.									
40	Hauteur (étages)	max.									
41	Hauteur (m)	min.									
42	Hauteur (m)	max.									
43	RAPPORTS										
44	Logement/bâtiment	min.									
45	Logement/bâtiment	max.									
46	Rapport plancher/terrain	min.									
47	Rapport plancher/terrain	max.									
48	Rapport espace bâti/terrain	max.									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur										
50	PIA										
51	PAE										
52	Usages conditionnels										
53	Notes particulières										

NOTES

(1) 451

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-377

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3	*							
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) 451	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-378

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3	*						
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 451										
							AMENDEMENTS			
							N° règlement	Date		

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **P-01-379**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3	*						
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 451									
							AMENDEMENTS		
							N° règlement	Date	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-380

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3	*						
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 451	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-381

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3	*						
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

(1) 451	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-382

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)						

NOTES

(1) 93
 (2) Chapitre 15 : Dispositions applicables aux plaines inondables

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-383

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES

- (1) 93
 (2) Chapitre 15 : Dispositions applicables aux plaines inondables

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-384

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)						

NOTES

(1) 93
 (2) Chapitre 14 : Dispositions relatives à la protection des rives et du littoral

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-385

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES

- (1) 93
 (2) Chapitre 14 : Dispositions relatives à la protection des rives et du littoral

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-386

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES

- (1) 93
 (2) Chapitre 14 : Dispositions relatives à la protection des rives et du littoral

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-387

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES

(1) 93
 (2) Chapitre 14 : Dispositions relatives à la protection des rives et du littoral

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-388

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)						

NOTES

- (1) 93
 (2) Chapitre 14 : Dispositions relatives à la protection des rives et du littoral

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-389

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9							
35	Latérale (m)	min.	9							
36	Latérale sur rue (m)	min.	9							
37	Arrière (m)	min.	9							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	4							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	12							
45	Logement/bâtiment	max.	40							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières			(1)(2) (3) (4)						

NOTES

- (1) Un seul pavillon de jardin et une seule pergola sont autorisés par terrain.
 (2) Aucun véhicule récréatif ne peut être remis ou stationné sur un terrain.
 (3) Article 370.1
 (4) Règlement de lotissement, article 46.0.1

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2267	2014-11-28
	2289	2015-07-02
	2438	2019-07-03

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-01-390

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1		*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2		*						
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(2)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	15	15						
35	Latérale (m)	min.	5	5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10						
37	Arrière (m)	min.	15	15						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

 (1) 6533, 6534
 (2) 1522

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2507	2022-05-19

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-400

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	8							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-401

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3		*						
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis			(2)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	15						
35	Latérale (m)	min.	1,5	2						
36	Latérale sur rue (m)	min.	8	8						
37	Arrière (m)	min.	6	3						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	1						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur			A						
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)	(1)						

NOTES

 (1) Article 371
 (2) 5512

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-02-402**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2		*						
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5	7,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	10						
45	Logement/bâtiment	max.	4	20						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2269	2015-03-12
		2412	2018-10-11
		2430	2019-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-403

1	HABITATION	H												
2	Habitation de type familial	h1	*											
3	Habitation collective	h2												
4	Habitation de type maison mobile	h3		*										
5	Habitation de type mixte	h4												
6	COMMERCIAL	C												
7	Vente au détail et service	c1												
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2												
9	Service automobile	c3												
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4												
11	Commerce et service distinctif	c5												
12	INDUSTRIEL	I												
13	Recherche et développement	i1												
14	Fabrication industrielle	i2												
15	Exploitation de matière première	i3												
16	COMMUNAUTAIRE	P												
17	Récréation	p1												
18	Institution	p2												
19	Service	p3												
20	RÉCRÉATIF	R												
21	Récréation extensive	r1												
22	Sport extrême ou motorisé	r2												
23	AGRICOLE	A												
24	Agriculture sans élevage	a1												
25	Agriculture avec élevage	a2												
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS													
27	Usage spécifiquement exclu													
28	Usage spécifiquement permis													

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE														
30	Isolée		*	*											
31	Jumelée														
32	Contiguë														
33	MARGES														
34	Avant (m)	min.	4,5	4,5											
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5											
36	Latérale sur rue (m)	min.	4,5	3											
37	Arrière (m)	min.	6	2											
38	BÂTIMENT														
39	Hauteur (étages)	min.	1	1											
40	Hauteur (étages)	max.	2	1											
41	Hauteur (m)	min.													
42	Hauteur (m)	max.													
43	RAPPORTS														
44	Logement/bâtiment	min.	1	1											
45	Logement/bâtiment	max.	1	1											
46	Rapport plancher/terrain	min.													
47	Rapport plancher/terrain	max.													
48	Rapport espace bâti/terrain	max.													

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur														
50	PIA														
51	PAE														
52	Usages conditionnels														
53	Notes particulières			(1)											

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Une maison mobile doit être implantée perpendiculairement à la rue. La façade la plus étroite doit faire face à la rue.	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-404

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	4,5							
37	Arrière (m)	min.	6 (1)							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) Lorsque la profondeur d'un terrain est inférieure à 22 mètres, la marge arrière est fixée à 3 mètres.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-02-405**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	8							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) La superficie d'implantation minimale d'un bâtiment principal, sans y inclure la superficie d'un garage privé attaché, est fixée à 90 m ² lorsque le bâtiment ne comprend qu'un seul étage, et à 75 m ² lorsque le bâtiment comprend deux étages. La superficie d'implantation minimale d'un bâtiment comprenant deux étages et un garage privé attaché est fixée à 90 m ² , incluant la superficie du garage privé.	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-02-406

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-407

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4				*			
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis					(2)	(3)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5			
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5			
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	5			
37	Arrière (m)	min.	6	6	3	3			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2			
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	2					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(4)					

NOTES

- (1) Les habitations juxtaposées sont autorisées. La location de chambre et les logements dans les sous-sols, à titre d'usages accessoires, sont toutefois prohibés à l'intérieur d'une telle habitation.
- (2) 5230, 5712, 5713, 5715, 5965, 6598, 656, 657
- (3) 2898
- (4) Le logement peut occuper une partie du rez-de-chaussée du bâtiment principal.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2424	2019-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-408

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2	*						
9	Service automobile	c3		*					
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4			*				
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(1)	(2)	(3)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5			
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5			
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	5			
37	Arrière (m)	min.	6	3	3	3			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2			
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur			A	C				
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) c2d		AMENDEMENTS	N° règlement	Date
(2) 6411				
(3) 5212, 5361, 6656				

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-409

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3		*						
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	4,5	4,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	4,5	3						
37	Arrière (m)	min.	6	2						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	1						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-410

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	8							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)							

NOTES

- (1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
- (2) La superficie d'implantation minimale d'un bâtiment principal, sans y inclure la superficie d'un garage privé attaché, est fixée à 90 m² lorsque le bâtiment ne comprend qu'un seul étage, et à 75 m² lorsque le bâtiment comprend deux étages. La superficie d'implantation minimale d'un bâtiment comprenant deux étages et un garage privé attaché est fixée à 90 m², incluant la superficie du garage privé.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-411

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)						

NOTES

(1) La superficie d'implantation minimale d'un bâtiment principal, sans y inclure la superficie d'un garage privé attaché, est fixée à 90 m² lorsque le bâtiment ne comprend qu'un seul étage, et à 75 m² lorsque le bâtiment comprend deux étages. La superficie d'implantation minimale d'un bâtiment comprenant deux étages et un garage privé attaché est fixée à 90 m², incluant la superficie du garage privé.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-412

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3	*							
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	(1)							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	(1)							
37	Arrière (m)	min.	1,5							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	1							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)(3)(4)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La marge par rapport au chemin des Patriotes est fixée à 7,5 mètres et la marge par rapport à la prolongation de la rue des Berges est fixée à 6 mètres.	N° règlement	Date
(2) Une distance minimale de 3 mètres doit être préservée entre chaque maison mobile.	2517	2022-10-13
(3) Règlement de lotissement, article 46.0.1.0	2546	2023-11-10
(4) Les murs d'une habitation de type maison mobile peuvent être recouverts de matériaux de revêtement extérieur de classe 3.		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-413

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	15							
35	Latérale (m)	min.	3							
36	Latérale sur rue (m)	min.	3							
37	Arrière (m)	min.	15							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)(3)(4)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables	N° règlement	Date
(2) Toute nouvelle construction ne peut être érigée que si la demande de permis de construction est accompagnée et appuyée par une étude de sol et un rapport d'un ingénieur spécifiant la nature des fondations requises en regard du bâtiment à construire et confirmant que le sol est propice à la construction d'un bâtiment.	2475	2020-11-26
(3) Article 371.1		
(4) Règlement de lotissement, article 46.0.2		

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-02-414**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*		*					
3	Habitation collective	h2		*						
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*					
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5	10	10					
35	Latérale (m)	min.	1,5	10	7					
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	10	7					
37	Arrière (m)	min.	6	10	7					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	3	2					
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1		3					
45	Logement/bâtiment	max.	1		7					
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)(3)	(1)(2)(3)	(4)					

NOTES

- (1) Aucun abattage d'arbre n'est autorisé entre le haut d'un talus et la rivière Richelieu.
 (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (3) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques
 (4) Article 371.1.2

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2475	2020-11-26

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-415

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1						*	
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3		*					
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4			*				
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2				*			
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1					*		
18	Institution	p2						*	
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(1)	(2)	(3)		(4)	(5)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	5	1,5	1,5	1,5
37	Arrière (m)	min.	6	3	3	3	10	10	10
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	1
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2	2	2
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur			A	A				
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières				(7)				(6)

NOTES

		AMENDEMENTS	
		N° règlement	Date
(1)	6411		
(2)	3280, 661	2374	2017-10-13
(3)	2299	2410	2018-08-23
(4)	6713, p2c	2456	2020-05-13
(5)	c1b		
(6)	L'utilisation d'un bâtiment accessoire et d'une partie du terrain située en cour arrière pour fins d'entreposage extérieur par une autre partie occupant du bâtiment principal est autorisée, conditionnellement à ce que l'aire d'entreposage soit ceinturée d'une clôture opaque.		
(7)	Article 371.2		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-416

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-417

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-418

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-02-419

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3	*							
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières	(1)(2)								

NOTES

- (1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (2) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-420

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2	*							
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2		*						
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis			(2)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	15	15						
35	Latérale (m)	min.	5	5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5						
37	Arrière (m)	min.	15	15						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3	3						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)	(1)						

NOTES

(1) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques
 (2) p2c

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-421

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	7,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)						

NOTES

(1) Article 372

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-422

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	7,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-424

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-02-425**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	7,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-02-426**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*					
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(1)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	7,5	7,5					
35	Latérale (m)	min.	2	2					
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5					
37	Arrière (m)	min.	3	3					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	1	1					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 5450								

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-02-427

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-428

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-429

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-430

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)(2)(3)						

NOTES

- (1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
- (2) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques
- (3) La superficie d'implantation minimale d'un bâtiment principal, sans y inclure la superficie d'un garage privé attache, est fixée à 90 m² lorsque le bâtiment ne comprend qu'un seul étage, et à 75 m² lorsque le bâtiment comprend deux étages. La superficie d'implantation minimale d'un bâtiment comprenant deux étages et un garage privé attaché est fixée à 90 m², incluant la superficie du garage privé

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4		*						
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1			*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*				
9	Service automobile	c3					*			
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4						*	*	
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis					(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*	
31	Jumelée					*	*	*		
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	5	5	5	5	
37	Arrière (m)	min.	6	3	3	3	3	3	3	
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	1	
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2	2	1	
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	2						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur						A	C	D	
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)	(1)(2)(9)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)(8)	

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Un écran tampon, composé d'arbres et d'une clôture conformément au règlement de zonage en vigueur, d'une profondeur minimale de 4 mètres, mesurée à partir des limites sud-est et nord-est du lot 4 851 023 du cadastre du Québec, doit être aménagé tout le long de ces dites limites.	2268	2014-11-28
(2) L'usage 6355 (Voitures de golf seulement) peut être exercé à l'intérieur d'une habitation de type mixte.	2377	2018-06-15
(3) c1a, c1b	2410	2018-08-23
(4) c2c, c2d		
(5) c3a, 6355 (Voitures de golf seulement)		
(6) 5361, 5370, 637, 661		
(7) 6646 (Entreprise d'excavation seulement). Un seul terrain situé à l'intérieur de la zone peut exercer l'usage spécifiquement permis.		

NOTES**AMENDEMENTS**

	N° règlement	Date
(8) Un écran tampon d'une largeur minimale de 6 mètres, et ce, mesurée à partir de 4 mètres de la ligne de terrain séparant les lots # 3 917 505 et 3 917 506 du cadastre du Québec doit être aménagé sur le lot # 3 917 505, à l'exception de la largeur requise pour permettre le passage d'un véhicule de promenade, avec ou sans remorque.	2377	2018-06-15
(9) Article 372.1	2410	2018-08-23

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-432

1	HABITATION	H									
2	Habitation de type familial	h1	*								
3	Habitation collective	h2									
4	Habitation de type maison mobile	h3		*							
5	Habitation de type mixte	h4									
6	COMMERCIAL	C									
7	Vente au détail et service	c1									
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2									
9	Service automobile	c3									
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4									
11	Commerce et service distinctif	c5									
12	INDUSTRIEL	I									
13	Recherche et développement	i1									
14	Fabrication industrielle	i2									
15	Exploitation de matière première	i3									
16	COMMUNAUTAIRE	P									
17	Récréation	p1									
18	Institution	p2									
19	Service	p3									
20	RÉCRÉATIF	R									
21	Récréation extensive	r1									
22	Sport extrême ou motorisé	r2									
23	AGRICOLE	A									
24	Agriculture sans élevage	a1									
25	Agriculture avec élevage	a2									
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS										
27	Usage spécifiquement exclu										
28	Usage spécifiquement permis										

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE										
30	Isolée		*	*							
31	Jumelée										
32	Contiguë										
33	MARGES										
34	Avant (m)	min.	4,5	4,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	4,5	4,5							
37	Arrière (m)	min.	6	4							
38	BÂTIMENT										
39	Hauteur (étages)	min.	1	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2	1							
41	Hauteur (m)	min.									
42	Hauteur (m)	max.									
43	RAPPORTS										
44	Logement/bâtiment	min.	1	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.									
47	Rapport plancher/terrain	max.									
48	Rapport espace bâti/terrain	max.									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur										
50	PIIA										
51	PAE										
52	Usages conditionnels										
53	Notes particulières										

NOTES
AMENDEMENTS

										N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-433

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-434

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

										N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-435

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	9							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	4							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Aucune case de stationnement ne peut être située dans la cour avant.

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-436

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) <i>Abrogé</i>										
								AMENDEMENTS		
								N° règlement	Date	
								2234	2013-10-10	

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-02-437**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) <i>Abrogé</i>	AMENDEMENTS	
	N° règlement 2234	Date 2013-10-10

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-438

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	7						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) <i>Abrogé</i>		
	N° règlement	Date
	2234	2013-10-10

AMENDEMENTS

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **P-02-440**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2		*					
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(1)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	15						
35	Latérale (m)	min.	10						
36	Latérale sur rue (m)	min.	10						
37	Arrière (m)	min.	15						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 681	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-441

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Article 373

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE : P-02-442

N°	Description	Code							
1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

Notes	N° règlement	Date
(1) <i>Abrogé</i>	2269	2015-03-12

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-443

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Aucune construction n'est autorisée si le terrain n'est pas desservi.

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-444

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-445

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(1)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6				
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5				
37	Arrière (m)	min.	6	6	6				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1	1				
45	Logement/bâtiment	max.	1	1	1				
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières			(2)	(2)				

NOTES
AMENDEMENTS

(1) 6839 (École de couture). Cet usage doit être en mixité avec un usage de la catégorie d'usages « Habitation de type familial (h1) » comprenant un seul logement.	N° règlement	Date
(2) Article 374		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-446

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2	*							
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2	*							
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis			(3)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée		*	*						
32	Contiguë		*	*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	16	16						
35	Latérale (m)	min.	12	12						
36	Latérale sur rue (m)	min.	12	12						
37	Arrière (m)	min.	12	12						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	4	4						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*	*						
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)(4)	(1)(2)(4)						

AMENDEMENTS

(1) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques	N° règlement	Date
(2) Article 375	2234	2013-10-10
(3) p2c	2508	2022-05-19
(4) Règlement de lotissement, article 46.1		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-447

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)						

NOTES

(1) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques
 (2) *Abrogé*

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2289	2015-07-02

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-448

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)							

NOTES

(1) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques La superficie d'implantation minimale d'un bâtiment principal, sans y inclure la superficie d'un garage privé attache, est fixée à 90 m ² lorsque le bâtiment ne comprend qu'un seul étage, et à 75 m ² lorsque le bâtiment comprend deux étages. La superficie d'implantation minimale d'un bâtiment comprenant deux étages et un garage privé attaché est fixée à 90 m ² , incluant la superficie du garage privé	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
(2)		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-449

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	7						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	3						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2507	2022-05-19

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-450

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	3							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	1							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) 5911, 651, 656, 657

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-451

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis				(1)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	6						
37	Arrière (m)	min.	6	3						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) 651, 657

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-452

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-453

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-454

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) La façade principale d'un bâtiment situé sur un terrain adossé au boulevard Poliquin doit être orientée vers la rue Arpin et aucune entrée ou sortie ne peut donner sur ce boulevard.	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-455

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	2							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Article 376

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-456

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-457

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-02-458**

1	HABITATION	H																	
2	Habitation de type familial	h1	*																
3	Habitation collective	h2																	
4	Habitation de type maison mobile	h3																	
5	Habitation de type mixte	h4																	
6	COMMERCIAL	C																	
7	Vente au détail et service	c1																	
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2																	
9	Service automobile	c3																	
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4																	
11	Commerce et service distinctif	c5																	
12	INDUSTRIEL	I																	
13	Recherche et développement	i1																	
14	Fabrication industrielle	i2																	
15	Exploitation de matière première	i3																	
16	COMMUNAUTAIRE	P																	
17	Récréation	p1																	
18	Institution	p2																	
19	Service	p3																	
20	RÉCRÉATIF	R																	
21	Récréation extensive	r1																	
22	Sport extrême ou motorisé	r2																	
23	AGRICOLE	A																	
24	Agriculture sans élevage	a1																	
25	Agriculture avec élevage	a2																	
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS																		
27	Usage spécifiquement exclu																		
28	Usage spécifiquement permis																		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE																		
30	Isolée		*																
31	Jumelée																		
32	Contiguë																		
33	MARGES																		
34	Avant (m)	min.	7,5																
35	Latérale (m)	min.	1,5																
36	Latérale sur rue (m)	min.	5																
37	Arrière (m)	min.	6																
38	BÂTIMENT																		
39	Hauteur (étages)	min.	1																
40	Hauteur (étages)	max.	2																
41	Hauteur (m)	min.																	
42	Hauteur (m)	max.																	
43	RAPPORTS																		
44	Logement/bâtiment	min.	1																
45	Logement/bâtiment	max.	1																
46	Rapport plancher/terrain	min.																	
47	Rapport plancher/terrain	max.																	
48	Rapport espace bâti/terrain	max.																	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur																		
50	PIIA																		
51	PAE																		
52	Usages conditionnels																		
53	Notes particulières																		

NOTES
AMENDEMENTS

											N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-459

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-460

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée			*						
31	Jumelée									
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	4,5	4,5						
35	Latérale (m)	min.	1,2 (1)	1,2 (1)						
36	Latérale sur rue (m)	min.	3,5	3,5						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2	2						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	4						
45	Logement/bâtiment	max.	1	4						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*	*						
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)	(2)						

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	N° règlement	Date
(2) Article 377		
	2316	2016-04-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-461

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	4,5							
35	Latérale (m)	min.	3							
36	Latérale sur rue (m)	min.	10							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	12							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 10 mètres, mesurée à partir de la limite nord-est de la zone H-02-461, doit être aménagé entre le boulevard Poliquin et le lot 4 290 608 du cadastre de Québec. L'aménagement de trottoirs d'une largeur maximale de 1,8 mètre est permis à l'intérieur dudit écran tampon.	N° règlement	Date
	2247	2014-03-14
	2269	2015-03-12
(2) Article 378		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-463

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*					
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4			*				
11	Commerce et service distinctif	c5				*			
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(2)	(3)	(4)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	20	20	20	20			
35	Latérale (m)	min.	10	10	10	10			
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10	10	10			
37	Arrière (m)	min.	10	10	10	10			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2			
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)	(1)			

NOTES

- (1) Tous les bâtiments à construire dans cette zone doivent être desservis.
 (2) c2c, c2d
 (3) 521
 (4) 5993.1

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2419	2018-11-16

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-464

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	2						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	4						
45	Logement/bâtiment	max.	4						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)						

NOTES

(1) Malgré l'article 81, dans le cas d'un projet intégré résidentiel, un garage détaché est autorisé par bâtiment principal.

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2280	2015-03-12
2447	2019-10-09

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-465

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
	2508	2022-05-19

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : H-02-466

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

			AMENDEMENTS	
			N° règlement	Date
			2546	2023-11-10

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-500

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1		*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1		*						
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	10						
35	Latérale (m)	min.	1,5	10						
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.		1						
45	Logement/bâtiment	max.		1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E								
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) La superficie d'un sous-sol peut être réduite à 50 % de la superficie d'implantation au sol d'un bâtiment principal appartenant au groupe « Habitation (H) »	AMENDEMENTS		
	N° règlement	2490	
	Date	2021-06-11	

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **P-02-501**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 76, 921

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-502

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1	*							
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	10							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E								
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-503

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1	*							
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	10							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E								
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-504

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1	*							
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	10							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E								
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-02-505

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2	*							
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	50							
35	Latérale (m)	min.	10							
36	Latérale sur rue (m)	min.	10							
37	Arrière (m)	min.	50							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D								
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) 4874	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE :
A-02-506

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1	*							
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1		*						
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	10						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.		1						
40	Hauteur (étages)	max.		2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur			E						
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES

- (1) r1b
 (2) Un usage ne peut être exercé que si une autorisation a été obtenue de la Commission de protection du territoire agricole.

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **A-02-507**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1	*							
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	10							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E								
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-508

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1	*							
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	10							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E								
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-509

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières	(1)								

NOTES

(1) Un usage ne peut être exercé que si une autorisation a été obtenue de la Commission de protection du territoire agricole.

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-510

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1	*							
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	10							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-511

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1	*							
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1				*				
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis				(1)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*					
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	10	10					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10	10					
37	Arrière (m)	min.	10	10	10					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2					
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

(1) 749	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-512

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-513

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	3,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	8							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	4							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Toute demande de permis de construction pour une habitation doit être appuyée par une étude de sol et d'un rapport préparés par un ingénieur. Ces documents doivent spécifier le type de sol et la nature des fondations requises en regard du bâtiment à construire.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **P-02-514**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3		*					
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(1)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.		2					
35	Latérale (m)	min.		2					
36	Latérale sur rue (m)	min.		2					
37	Arrière (m)	min.		2					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.		1					
40	Hauteur (étages)	max.		1					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 471	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-515

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1	*						
25	Agriculture avec élevage	a2		*					
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10					
37	Arrière (m)	min.	10	10					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E	E						
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

(1) 8122	N° règlement		Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-516

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-517

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-518

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	3							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-519

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	3							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								<table border="1"> <tr> <th>N° règlement</th> <th>Date</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>		N° règlement	Date		
								N° règlement	Date				

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-521

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3		*						
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-522

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-523

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-525

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-526

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1	*							
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	10							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E								
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-527

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1	*							
25	Agriculture avec élevage	a2		*						
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis			(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	10						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E	E							
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) 8122										
								AMENDEMENTS		
								N° règlement	Date	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-530

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	4,5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-531

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-532

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3		*						
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7	15						
35	Latérale (m)	min.	2	2						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	10						
37	Arrière (m)	min.	3	3						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur			A						
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-534

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-536

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-537

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3					*		
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4						*	
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis							(1)	(2)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	5	5	5	
37	Arrière (m)	min.	6	3	3	3	3	3	
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2	2	
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	3	3					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur						A	A	
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) c3b, c3c	AMENDEMENTS	N° règlement	Date
(2) c4f, 6413			

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-538

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-539

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-540

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1		*						
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-541

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1		*					
25	Agriculture avec élevage	a2			*				
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(2)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	7	10	10				
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	7	10	10				
37	Arrière (m)	min.	6	10	10				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur			E	E				
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières			(1)					

NOTES

 (1) Article 379
 (2) a2a

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-542

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1	*							
25	Agriculture avec élevage	a2		*						
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	10						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E	E							
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-543

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1	*							
25	Agriculture avec élevage	a2		*						
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	10						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E	E							
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-544

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-545

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*							
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES

- (1) 4621 (Fourrière)
 (2) Article 380

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-546

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	5							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	12							
45	Logement/bâtiment	max.	20							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-547

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*							
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis			(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5	7,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	2							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières			(2) (3)						

NOTES

(1) 6413, 6441 (roulottes et caravanes motorisées seulement), 6442 (roulottes et caravanes motorisées seulement), 6353 (un maximum de 12 véhicules en location peut être entreposé sur le terrain). (2) Un seul terrain situé à l'intérieur de la présente zone peut exercer les usages spécifiquement permis. (3) Un écran tampon doit être aménagé sur le lot 4 669 164 du cadastre du Québec le long de la ligne de terrain adjacente au lot 4 668 439 du cadastre du Québec.	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
	2233	2013-10-10
	2448	2019-11-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-548

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	2							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-549

CATÉGORIES D'USAGES									
1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3					*		
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4						*	
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu							(1)	
28	Usage spécifiquement permis								(2)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*	*	*		
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	5	5	5		
37	Arrière (m)	min.	6	3	3	3	3	3		
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2	2		
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	3	3						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

NOTES		AMENDEMENTS	
		N° règlement	Date
(1)	c3a		
(2)	c4f, 502, 6375	2254	2014-04-10

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-550

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1						*	
3	Habitation collective	h2	*						
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3					*		
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4						*	
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu					(1)			
28	Usage spécifiquement permis						(2)	(3)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	9	9	9	9	9	9	7
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	3
36	Latérale sur rue (m)	min.	7	7	7	7	7	7	7
37	Arrière (m)	min.	3	3	3	3	3	3	6
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	2
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2	2	3
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							6
45	Logement/bâtiment	max.		2					8
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur						A		
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières			(4)			(5)		(6)

NOTES
AMENDEMENTS

(1) c2c		N° règlement	Date
(2) c3b, c3c		2352	2017-03-30
(3) c4e, c4f, 637		2391	2018-03-15
(4) L'usage « Vente au détail de véhicules à moteur (551) » est autorisé au sein d'une habitation de type mixte.		2424	2019-03-14
(5) Un écran tampon d'une largeur minimale de 2 mètres et constitué d'arbres d'un D.H.P. minimal de 0,05 mètre plantés à tous les 7 mètres linéaires doit être aménagé le long de toute aire d'entreposage de véhicules automobiles. Au moins 50 % des arbres plantés doivent être composés de conifères.		2437	2019-05-15
(6) Article 380.0.1		2525	2023-02-10

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-02-551

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-552

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-553

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-554

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	7						
35	Latérale (m)	min.	2						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2						
40	Hauteur (étages)	max.	3						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	2						
45	Logement/bâtiment	max.	3						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-555

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-556

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	2							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-557

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3				*			
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4					*		
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis							(1)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	5	5		
37	Arrière (m)	min.	6	3	3	3	3		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2		
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	3	3					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur					A	A		
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) c4e, c4f	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-558

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	2							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-559

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	4							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-02-560**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7							
35	Latérale (m)	min.	4							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	6							
45	Logement/bâtiment	max.	9							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-561

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4		*						
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1			*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*				
9	Service automobile	c3					*			
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4						*		
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2							*	
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis								(1)	(2)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*	
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	5	5	5	5	
37	Arrière (m)	min.	6	3	3	3	3	3	3	
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	1	
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2	2	2	
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	3	3						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								0,5

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur						A	A	B	
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

- (1) c4f, 6413
 (2) Un seul usage « Industrie de carrosseries de camions et d'autobus (3441) » est autorisé dans la zone.

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-562

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	2							
45	Logement/bâtiment	max.	3							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-02-563**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*							
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis			(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5	7,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	2							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières			(2)						

NOTES

(1) 6413	AMENDEMENTS N° règlement Date
(2) Un seul terrain situé à l'intérieur de la présente zone peut exercer l'usage spécifiquement permis.	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-564

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1		*					
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	7,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-02-565

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-02-566**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	7,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-567

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-568

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-569

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2			*					
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4				*				
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis						(1)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*				
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7	7	7	10				
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	7				
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6				
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.					0,4			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur					C				
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières						(2)			

NOTES

(1) 527, 6611, 6612, 6613
 (2) Article 380.0.1

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2517	2022-10-13

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : C-02-571

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3					*		
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4						*	
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu							(1)	
28	Usage spécifiquement permis								(2)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	5	5	5	
37	Arrière (m)	min.	6	6	3	3	3	3	
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2	2	
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	6	6					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur						A	A	
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) c3a		AMENDEMENTS	
(2) c4f		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-02-572**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5		*					
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(2)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10					
35	Latérale (m)	min.	5	5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10					
37	Arrière (m)	min.	10	10					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	1	1					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) c4e, c4f, c4g	AMENDEMENTS	N° règlement	Date
(2) c5c			

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-573

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*							
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	10							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	1							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES

(1) c4e, c4f, c4g	AMENDEMENTS N° règlement Date
(2) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 10 mètres, mesurée à partir de la limite sud-ouest de la zone C-02-573, doit être aménagé sur toute la longueur de ladite zone.	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-574

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-575

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1			*				
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1	*						
25	Agriculture avec élevage	a2		*					
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10	10				
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10	10				
37	Arrière (m)	min.	10	10	10				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.			1				
45	Logement/bâtiment	max.			1				
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E	E						
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières				(1)				

NOTES

(1) Règlement sur les permis et certificats, article 52

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2481	2021-02-12

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-576

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1	*							
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1		*						
25	Agriculture avec élevage	a2			*					
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*					
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7	10	10					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	10	10					
37	Arrière (m)	min.	6	10	10					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2					
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur			E	E					
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES

(1) 7416 (2) Un usage ne peut être exercé que si une autorisation a été obtenue de la Commission de protection du territoire agricole.	AMENDEMENTS <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th style="width: 50%;">N° règlement</th> <th style="width: 50%;">Date</th> </tr> <tr> <td style="height: 100px;"></td> <td></td> </tr> </table>	N° règlement	Date		
N° règlement	Date				

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-578

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-579

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-580

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1	*							
25	Agriculture avec élevage	a2		*						
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	10						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E	E							
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **I-02-581**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2	*						
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	15						
35	Latérale (m)	min.	15						
36	Latérale sur rue (m)	min.	15						
37	Arrière (m)	min.	15						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D							
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

NOTES		AMENDEMENTS	
(1) 4874		N° règlement	Date
		2424	2019-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-582

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1	*							
25	Agriculture avec élevage	a2		*						
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	10						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E	E							
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : A-02-584

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1	*							
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1		*						
25	Agriculture avec élevage	a2			*					
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*					
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7	10	10					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	10	10					
37	Arrière (m)	min.	6	10	10					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2					
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur		E	E						
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières	(2)(3)	(3)	(3)						

NOTES

(1) 7416 (2) Un usage ne peut être exercé que si une autorisation a été obtenue de la Commission de protection du territoire agricole. (3) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 15 mètres, mesurée à partir de la limite sud-ouest de la zone A-02-584, doit être aménagé sur toute la longueur de ladite zone.		AMENDEMENTS	
		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **I-02-585**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2	*							
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	20							
35	Latérale (m)	min.	10							
36	Latérale sur rue (m)	min.	10							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D								
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières	(2)								

NOTES

(1) 3620	AMENDEMENTS N° règlement Date
(2) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 15 mètres, mesurée à partir de la limite nord-est de la zone I-02-585 doit être aménagé sur toute la largeur de ladite zone.	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-586

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2			*					
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4				*				
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis						(2)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*				
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5	7,5	7,5	20				
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	10				
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	10				
37	Arrière (m)	min.	6	3	3	10				
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	3							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur					C				
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)	(1)				

NOTES

(1)	Un écran tampon d'une profondeur minimale de 15 mètres, mesurée à partir de la limite nord-est de la zone C-02-586, doit être aménagé sur toute la largeur de ladite zone.	N° règlement 2234	Date 2013-10-10
(2)	c4f, 598		

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-02-587**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	3							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 15 mètres, mesurée à partir de la limite nord-est de la zone H-02-587, doit être aménagé sur toute la largeur de ladite zone.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-588

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	2							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-589

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4		*						
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1			*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*				
9	Service automobile	c3					*			
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*	*			
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5			
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5			
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	5	5			
37	Arrière (m)	min.	6	6	3	3	3			
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2			
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	3	3						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur						A			
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)			

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 15 mètres, mesurée à partir de la limite nord-est de la zone C-02-589, doit être aménagé sur toute la largeur de ladite zone.	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-02-590

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-591

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4		*						
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1			*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*					
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5	7,5	7,5					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5					
37	Arrière (m)	min.	6	6	6					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2					
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	3	3						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-02-592

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*			*			
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5			
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	3			
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	5			
37	Arrière (m)	min.	6	6	3	6			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	1	2			
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1		6			
45	Logement/bâtiment	max.	3	3		6			
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières					(1)			

NOTES

(1) Article 380.2

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2497	2022-05-19

CATÉGORIES D'USAGESZONE : **A-02-593**

1	HABITATION	H										
2	Habitation de type familial	h1										
3	Habitation collective	h2										
4	Habitation de type maison mobile	h3										
5	Habitation de type mixte	h4										
6	COMMERCIAL	C										
7	Vente au détail et service	c1										
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2										
9	Service automobile	c3										
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4										
11	Commerce et service distinctif	c5										
12	INDUSTRIEL	I										
13	Recherche et développement	i1										
14	Fabrication industrielle	i2										
15	Exploitation de matière première	i3										
16	COMMUNAUTAIRE	P										
17	Récréation	p1										
18	Institution	p2										
19	Service	p3										
20	RÉCRÉATIF	R										
21	Récréation extensive	r1										
22	Sport extrême ou motorisé	r2										
23	AGRICOLE	A										
24	Agriculture sans élevage	a1	*									
25	Agriculture avec élevage	a2		*								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS											
27	Usage spécifiquement exclu											
28	Usage spécifiquement permis											

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE											
30	Isolée		*	*								
31	Jumelée											
32	Contiguë											
33	MARGES											
34	Avant (m)	min.	6	6								
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5								
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10								
37	Arrière (m)	min.	10	10								
38	BÂTIMENT											
39	Hauteur (étages)	min.	1	1								
40	Hauteur (étages)	max.	2	2								
41	Hauteur (m)	min.										
42	Hauteur (m)	max.										
43	RAPPORTS											
44	Logement/bâtiment	min.										
45	Logement/bâtiment	max.										
46	Rapport plancher/terrain	min.										
47	Rapport plancher/terrain	max.										
48	Rapport espace bâti/terrain	max.										

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E	E									
50	PIA											
51	PAE											
52	Usages conditionnels											
53	Notes particulières											

NOTES

											AMENDEMENTS	
											N° règlement	Date
											2368	2017-08-24

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE :
A-02-594

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1	*						
25	Agriculture avec élevage	a2		*					
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10					
37	Arrière (m)	min.	10	10					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E	E						
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2368	2017-08-24

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-595

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1	*							
25	Agriculture avec élevage	a2		*						
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E	E							
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2368	2017-08-24

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-02-596

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1			*					
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1	*							
25	Agriculture avec élevage	a2		*						
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*					
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6	6					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10	10					
37	Arrière (m)	min.	10	10	10					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2					
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.			1					
45	Logement/bâtiment	max.			1					
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	E	E							
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières				(1)					

NOTES

(1) Règlement sur les permis et certificats, article 52

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2368	2017-08-24
	2456	2020-05-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-600

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : C-03-601

1	HABITATION	H									
2	Habitation de type familial	h1									
3	Habitation collective	h2									
4	Habitation de type maison mobile	h3									
5	Habitation de type mixte	h4									
6	COMMERCIAL	C									
7	Vente au détail et service	c1	*								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2									
9	Service automobile	c3									
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4									
11	Commerce et service distinctif	c5									
12	INDUSTRIEL	I									
13	Recherche et développement	i1									
14	Fabrication industrielle	i2									
15	Exploitation de matière première	i3									
16	COMMUNAUTAIRE	P									
17	Récréation	p1									
18	Institution	p2									
19	Service	p3									
20	RÉCRÉATIF	R									
21	Récréation extensive	r1									
22	Sport extrême ou motorisé	r2									
23	AGRICOLE	A									
24	Agriculture sans élevage	a1									
25	Agriculture avec élevage	a2									
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS										
27	Usage spécifiquement exclu										
28	Usage spécifiquement permis		(1)								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE										
30	Isolée		*								
31	Jumelée										
32	Contiguë										
33	MARGES										
34	Avant (m)	min.	5								
35	Latérale (m)	min.	2								
36	Latérale sur rue (m)	min.	5								
37	Arrière (m)	min.	6								
38	BÂTIMENT										
39	Hauteur (étages)	min.	1								
40	Hauteur (étages)	max.	1								
41	Hauteur (m)	min.									
42	Hauteur (m)	max.	10								
43	RAPPORTS										
44	Logement/bâtiment	min.									
45	Logement/bâtiment	max.									
46	Rapport plancher/terrain	min.									
47	Rapport plancher/terrain	max.									
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur										
50	PIIA										
51	PAE										
52	Usages conditionnels										
53	Notes particulières										

NOTES

(1) 541												
								AMENDEMENTS				
								N° règlement	Date			

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-602

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières	(1)(2)							

NOTES

- (1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (2) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2335	2016-08-26

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-603

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)							

NOTES

- (1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (2) Chapitre 17 : Dispositions relatives à des secteurs assujettis à des contraintes géotechniques

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2335	2016-08-26

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-604

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	5							
35	Latérale (m)	min.	4							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	4							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	6							
45	Logement/bâtiment	max.	32							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-605

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	2							
45	Logement/bâtiment	max.	2							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-606

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-607

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	8						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	15						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)						

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-608

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-609

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-03-610**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë		*						
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-611

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*					
9	Service automobile	c3			*				
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4				*			
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1					*		
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(2)	(3)	(5)	(6)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	5	5	5	5	5		
35	Latérale (m)	min.	2	2	2	2	2		
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	5	5		
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6	6		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2		
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4		

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur				A		A		
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)(4)	(1)(4)(7)	(1)(4)		

NOTES

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
(1) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 6 mètres, mesurée à partir des limites sud-ouest et nord-ouest du lot 4 288 673 du cadastre du Québec, doit être aménagé le long de tout terrain adjacent occupé ou destiné à être occupé par un usage du groupe « Habitation (H) ».	2243	2014-02-13
	2247	2014-03-14
(2) c2d	2389	2018-03-15
(3) c3a, 5591, 5594, 5595		
(4) Article 381		
(5) 637, 5361, 5370		
(6) 6356		
(7) L'entreposage extérieur de produits finis conforme au règlement de zonage est autorisé pour les usages « Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin (5361) » et « Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires (5370) »		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-612

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	8						
35	Latérale (m)	min.	4						
36	Latérale sur rue (m)	min.	8						
37	Arrière (m)	min.	8						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	4						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	4						
45	Logement/bâtiment	max.	12						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)(2)						

NOTES

- (1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (2) Article 382

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-03-613**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	8						
35	Latérale (m)	min.	3						
36	Latérale sur rue (m)	min.	8						
37	Arrière (m)	min.	15						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.	8						
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,2						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)(2)(3)						

NOTES

- (1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (2) Article 383
 (3) Règlement de lotissement, article 47

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-614

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1		*					
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(2)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières				(1)				

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (2) 744

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-615

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières	(1)							

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-617

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	2							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

											N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-618

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2269	2015-03-12
		2347	2016-11-25

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-619

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-620

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	3							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-621

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10						
35	Latérale (m)	min.	2						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	6						
45	Logement/bâtiment	max.	8						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-03-622**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*		*				
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(1)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6				
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6				
37	Arrière (m)	min.	6	6	6				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1	4				
45	Logement/bâtiment	max.	1	1	4				
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières			(2)(3)	(4)				

NOTES

(1) 6511, 6512, 6514, 6515, 6517, 6518, 6519, 652, 656, 657, 659

(2) Un seul terrain situé dans la présente zone peut exercer l'usage principal « Habitation de type mixte ».

(3) L'usage « Habitation de type mixte » est permis seulement sur un terrain situé en bordure du boulevard Gagné.

(4) Une seule habitation multifamiliale comprenant 4 logements est autorisée dans la zone.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2298	2015-11-12
	2497	2022-05-19

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE : H-03-623

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée		*						
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6					
37	Arrière (m)	min.	6	6					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	1					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)						

NOTES

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
(1) 6541		
(2) Un seul terrain situé dans la présente zone peut exercer l'usage principal « Service de garderie (prématurnelle, moins de 50 % de poupons) (6541) ». Le nombre maximal d'enfants permis est fixé à 50.	2265	2014-10-09

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-624

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-625

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-626

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-627

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	2							
45	Logement/bâtiment	max.	6							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-628

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée		*						
32	Contiguë		*						
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	4,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	4,5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2						
40	Hauteur (étages)	max.	3						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

 (1) *Abrogé*
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2234	2013-10-10

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-629

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-630

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-631

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)						

NOTES

(1) Pour un terrain transversal dont la ligne arrière donne sur la rue de Ramezay, la distance minimale entre un garage privé détaché et la ligne arrière sur rue est fixée à 2 mètres et la distance minimale entre une remise, une piscine ou un spa et la ligne arrière sur rue est fixée à 1 mètre. Lorsque le garage, la remise, la piscine ou le spa est implanté à l'intérieur de la marge arrière sur rue prescrite à la grille des spécifications, une haie dense constituée d'arbustes à feuillage persistant ou une clôture opaque d'une hauteur minimale de 1,5 mètre doit être aménagée le long de ladite ligne de rue.	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
	2546	2023-11-10

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-03-632**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4		*						
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3			*					
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis					(1)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*					
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6	6					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6					
37	Arrière (m)	min.	6	6	6					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2	2	2					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2					
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	3	3						
45	Logement/bâtiment	max.	6	6						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) 5533	AMENDEMENTS				
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">N° règlement</th> <th style="width: 50%;">Date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="height: 100px;"></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	N° règlement	Date		
N° règlement	Date				

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-633

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-634

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*						
9	Service automobile	c3			*					
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5				*				
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu		(1)							
28	Usage spécifiquement permis				(4)	(5)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*				
31	Jumelée		*	*	*	*				
32	Contiguë		*	*	*	*				
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	12	12	12	12				
35	Latérale (m)	min.	12	12	12	12				
36	Latérale sur rue (m)	min.	12	12	12	12				
37	Arrière (m)	min.	12	12	12	12				
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3				
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.	15	15	15	15				
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5	0,5				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*	*	*	*				
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)				

NOTES

		AMENDEMENTS	
		N° règlement	Date
(1)	593		
(2)	Pour tout centre commercial d'une superficie supérieure à 20 000 m ² , seuls la maçonnerie (incluant la brique et le bloc de béton décoratif), les panneaux architecturaux d'acier ou d'aluminium et les panneaux d'agrégats (béton, granex et autres matériaux similaires) utilisés comme matériaux de revêtement extérieur sont autorisés.	2419	2018-11-16
(3)	Les bâtiments principaux composant un centre commercial doivent refléter une conception architecturale d'ensemble et avoir une apparence extérieure similaire, notamment en regard aux matériaux de revêtement extérieur, aux formes et aux couleurs.		
(4)	553 sauf 5531		
(5)	5815, 5821, 5993.1		

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-03-635**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) <i>Abrogé</i>	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
	2391	2018-03-15

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : H-03-637

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-638

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	5							
35	Latérale (m)	min.	4							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	4							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	8							
45	Logement/bâtiment	max.	16							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-639

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3	*							
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES

- (1) 451
 (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-640

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3	*							
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) 451										
								AMENDEMENTS		
								N° règlement	Date	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-641

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3	*							
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) 451										
								AMENDEMENTS		
								N° règlement	Date	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-642

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	3							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE : **H-03-643**

1	HABITATION	H									
2	Habitation de type familial	h1	*								
3	Habitation collective	h2									
4	Habitation de type maison mobile	h3									
5	Habitation de type mixte	h4									
6	COMMERCIAL	C									
7	Vente au détail et service	c1									
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2									
9	Service automobile	c3									
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4									
11	Commerce et service distinctif	c5									
12	INDUSTRIEL	I									
13	Recherche et développement	i1									
14	Fabrication industrielle	i2									
15	Exploitation de matière première	i3									
16	COMMUNAUTAIRE	P									
17	Récréation	p1									
18	Institution	p2									
19	Service	p3									
20	RÉCRÉATIF	R									
21	Récréation extensive	r1									
22	Sport extrême ou motorisé	r2									
23	AGRICOLE	A									
24	Agriculture sans élevage	a1									
25	Agriculture avec élevage	a2									
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS										
27	Usage spécifiquement exclu										
28	Usage spécifiquement permis										

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE										
30	Isolée		*								
31	Jumelée		*								
32	Contiguë										
33	MARGES										
34	Avant (m)	min.	6								
35	Latérale (m)	min.	1,5								
36	Latérale sur rue (m)	min.	6								
37	Arrière (m)	min.	6								
38	BÂTIMENT										
39	Hauteur (étages)	min.	1								
40	Hauteur (étages)	max.	2								
41	Hauteur (m)	min.									
42	Hauteur (m)	max.									
43	RAPPORTS										
44	Logement/bâtiment	min.	1								
45	Logement/bâtiment	max.	6								
46	Rapport plancher/terrain	min.									
47	Rapport plancher/terrain	max.									
48	Rapport espace bâti/terrain	max.									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur										
50	PIA										
51	PAE										
52	Usages conditionnels										
53	Notes particulières										

NOTES

AMENDEMENTS

							N° règlement	Date
							2352	2017-03-30

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-644

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	2	2						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	4						
45	Logement/bâtiment	max.	3	4						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4	0,4						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2352	2017-03-30
		2368	2017-08-24
		2370	2017-09-25

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-700

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières	(1)							

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-701

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	2						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2						
40	Hauteur (étages)	max.	4						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	4						
45	Logement/bâtiment	max.	6						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)						

NOTES

(1) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 50 mètres, mesurée à partir de la limite sud de la zone H-03-701, doit être aménagé sur toute la longueur de ladite zone.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-702

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-704

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis						(1)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	5	5	5	5			
35	Latérale (m)	min.	(2)	1,5	1,5	1,5			
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	5			
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	1	1			
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	6	2					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4	0,4	0,4	0,4			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(3)(4)						

NOTES

(1) c2d		
(2) La marge latérale est fixée à 1,5 m. Malgré ce qui précède, pour une habitation de type familial comprenant de 4 à 6 logements, la marge latérale applicable à un mur donnant sur un terrain occupé par une habitation unifamiliale est fixée à 3 m.		
(3) Article 383.1		
(4) Règlement de lotissement, article 47.0.2		
	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
	2497	2022-05-19

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-705

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	4							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	40							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-706

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	30							
35	Latérale (m)	min.	9							
36	Latérale sur rue (m)	min.	15							
37	Arrière (m)	min.	15							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	4							
40	Hauteur (étages)	max.	6							
41	Hauteur (m)	min.	14							
42	Hauteur (m)	max.	28							
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	16							
45	Logement/bâtiment	max.	26							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)							

NOTES

- (1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (2) Article 385

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : I-03-709

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1					*		
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2						*	
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2		*					
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2				*			
19	Service	p3					*		
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(4)	(5) (9)	(6)	(7)	(8)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	
35	Latérale (m)	min.	2	2	2	2	2	2	
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6	6	6	
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	6	
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	

NOTES

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
(1) 4611, 4612	2485	2021-04-16
(2) Chapitre 14 : Dispositions relatives à la protection des rives et du littoral		
(3) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables		
(4) 3470, 3480		
(5) 711, 719		
(6) 44		
(7) 5946, 5947, 5948, 6834		
(8) 581, 5839, 6835		
(9) Article 165 paragraphe 13°		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-711

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2	*						
19	Service	p3		*					
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1			*				
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(2)	(3)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10	10				
35	Latérale (m)	min.	10	10	10				
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10	10				
37	Arrière (m)	min.	10	10	10				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)				

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (2) 4832
 (3) 712

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-712

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2		*					
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1			*				
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(2)	(3)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.		10					
35	Latérale (m)	min.		10					
36	Latérale sur rue (m)	min.		10					
37	Arrière (m)	min.		10					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)				

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (2) 7222
 (3) 749

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : C-03-713

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1				*			
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2					*		
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4						*	
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							*
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis						(1)	(2)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	*
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	*
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6	6	1,8	1,8
35	Latérale (m)	min.	2	2	2	2	2	2	2
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6	6	6	6
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	6	6
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2	2	2	2	2		
40	Hauteur (étages)	max.	6	6	6	6	6		
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	6		6				
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) c2d
 (2) 2078, 2698, 2798, 2898, 2998, 3048, 3158, 3280, 3298, 3398, 3698, 3978, 477

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-03-714

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3		*					
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(3)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë		*						
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	6						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,8						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)(2)	(1)(2)					

NOTES

- (1) Chapitre 14 : Dispositions relatives à la protection des rives et du littoral
 (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (3) 44

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1				*			
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2					*		
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4						*	
11	Commerce et service distinctif	c5							*
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							*
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis							(6)	(7)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	*
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	*
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	0	0	0	0	0	0	0
35	Latérale (m)	min.	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)
36	Latérale sur rue (m)	min.	0	0	0	0	0	0	0
37	Arrière (m)	min.	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2	2	2	2	2	2	2
40	Hauteur (étages)	max.	8	8	8	8	8	8	8
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6	6	6	6	6
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	12		1				
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*	*	*
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)	(2)	(2)(3)	(2)(4)	(2)(4)(5)(8)	(2)(4)	(2)(4)

NOTES

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	AMENDEMENTS N° règlement 2234 2391	Date 2013-10-10 2018-03-15
(2) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès		
(3) Article 386		
(4) Une enseigne détachée n'est pas autorisée.		
(5) Une terrasse de restauration peut être située jusqu'à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne avant de terrain.		
(6) 4611, 4621		
(7) c5b		
(8) Une roulotte servant à la préparation de nourriture est autorisée sur une terrasse de restauration entre le 31 mars et le 30 novembre d'une même année civile, mais elle est toutefois assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur.		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2	*							
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	0							
35	Latérale (m)	min.	0 (1)							
36	Latérale sur rue (m)	min.	0							
37	Arrière (m)	min.	0,75 (1)							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	8							
41	Hauteur (m)	min.	6							
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,9							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)(4)							

NOTES

		AMENDEMENTS	
		N° règlement	Date
(1)	Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	2259	2014-08-28
(2)	Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès	2305	2016-03-10
(3)	Article 386		
(4)	Une enseigne détachée n'est pas autorisée.		
(8)	Abrogé		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1				*			
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2					*		
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4						*	
11	Commerce et service distinctif	c5							*
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							*
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis							(5)	(6)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	*
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	*
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	0	0	0	0	0	0	0
35	Latérale (m)	min.	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)
36	Latérale sur rue (m)	min.	0	0	0	0	0	0	0
37	Arrière (m)	min.	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2	2	2	2	2	2	2
40	Hauteur (étages)	max.	8	8	8	8	8	8	8
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6	6	6	6	6
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	6		1			6	
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*	*	*
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)	(2)	(2)	(2)(3)	(2)(3)(4)	(2)(3)	(2)(3)

NOTES

- (1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.
- (2) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès
- (3) Une enseigne détachée n'est pas autorisée.
- (4) Une terrasse de restauration peut être située jusqu'à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne avant de terrain.
- (5) 4611, 4621
- (6) c5b

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2	*							
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	0							
35	Latérale (m)	min.	0 (1)							
36	Latérale sur rue (m)	min.	0							
37	Arrière (m)	min.	0,75 (1)							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	8							
41	Hauteur (m)	min.	6							
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	6							
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,9							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)(3)							

NOTES

- (1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.
- (2) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès
- (3) Une enseigne détachée n'est pas autorisée.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-717

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3	*						
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(3)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA	*	*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières	(2)	(2)						

NOTES

- (1) 4611, 4621
 (2) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès
 (3) 471, 4732, 4742

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-718

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2	*						
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë		*						
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	5						
35	Latérale (m)	min.	10						
36	Latérale sur rue (m)	min.	10						
37	Arrière (m)	min.	10						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2						
40	Hauteur (étages)	max.	4						
41	Hauteur (m)	min.	6						
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)						

NOTES

- (1) p2c, p2d
 (2) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-719

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA	*							
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2233	2013-10-10

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-720

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1				*			
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2					*		
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1					*		
18	Institution	p2						*	
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu						(4)		
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	*
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	*
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	0	0	0	0	0	0	0
35	Latérale (m)	min.	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)
36	Latérale sur rue (m)	min.	0	0	0	0	0	0	0
37	Arrière (m)	min.	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2	2	2	2	2	2	2
40	Hauteur (étages)	max.	8	8	8	8	8	8	8
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6	6	6	6	6
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	2		1				
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*	*	*
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)	(2)	(2)	(2)(3)	(2)(3)(5)	(2)(3)	(2)(3)

NOTES

- (1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.
- (2) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès
- (3) Une enseigne détachée n'est pas autorisée.
- (4) 7213
- (5) Une terrasse de restauration peut être située jusqu'à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne avant de terrain.

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-721

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2	*						
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë		*						
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	0						
35	Latérale (m)	min.	0 (1)						
36	Latérale sur rue (m)	min.	0						
37	Arrière (m)	min.	0,75 (1)						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2						
40	Hauteur (étages)	max.	8						
41	Hauteur (m)	min.	6						
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	2						
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,9						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)						

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	N° règlement	Date
(2) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-722

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1				*			
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2					*		
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5						*	
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1						*	
18	Institution	p2							*
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis							(5)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	*
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	*
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	0	0	0	0	0	0	0
35	Latérale (m)	min.	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)	0 (1)
36	Latérale sur rue (m)	min.	0	0	0	0	0	0	0
37	Arrière (m)	min.	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2	2	2	2	2	2	2
40	Hauteur (étages)	max.	8	8	8	8	8	8	8
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6	6	6	6	6
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	2		1				
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*	*	*
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)	(2)	(2)	(2)(3)	(2)(3)(4)	(2)(3)	(2)(3)

NOTES

- (1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.
- (2) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès
- (3) Une enseigne détachée n'est pas autorisée.
- (4) Une terrasse de restauration peut être située jusqu'à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne avant de terrain.
- (5) c5b

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-723

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	0						
35	Latérale (m)	min.	0 (1)						
36	Latérale sur rue (m)	min.	0						
37	Arrière (m)	min.	0,75 (1)						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2						
40	Hauteur (étages)	max.	3						
41	Hauteur (m)	min.	6						
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	4						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,9						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-724

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*					
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5			*				
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1				*			
18	Institution	p2					*		
19	Service	p3						*	
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							*
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	*
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	*
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6	6	10	6
35	Latérale (m)	min.	2	2	2	2	2	10	2
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6	6	10	6
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	10	6
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		1
40	Hauteur (étages)	max.	6	6	6	6	6		6
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.						0,5	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur							D	
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)(10)	(2)(3)

NOTES

- (1) 6359,1
 (2) Chapitre 14 : Dispositions relatives à la protection des rives et du littoral
 (3) Chapitre 15 : Dispositions applicables aux plaines inondables
 (4) 5811, 5812, 5813, 5814, 5819, 5831, 5832, 5833, 5834, 721, 7233
 (5) 5815, 5821
 (6) 7421, 7422, 7423, 7431, 76
 (7) 711, 7239, 7424
 (8) 44
 (9) 6356, 731, 7441, 7448, 7511
 (10) La distance d'une marquise par rapport à une ligne de terrain peut être réduite à 0 mètre.

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2391	2018-03-15

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-725

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5						
37	Arrière (m)	min.	1,5						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	4						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)						

NOTES

(1) Article 387

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-726

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2	*						
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	5						
35	Latérale (m)	min.	5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5						
37	Arrière (m)	min.	5						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2						
40	Hauteur (étages)	max.	6						
41	Hauteur (m)	min.	6						
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-727

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2		*						
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée		*	*						
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	5	5						
35	Latérale (m)	min.	5	5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5						
37	Arrière (m)	min.	5	5						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	3	3						
40	Hauteur (étages)	max.	6	6						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	12	12						
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-728

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1				*			
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2					*		
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5						*	
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							*
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis						(4)	(6)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	*
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	*
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	0	0	0	0	0	0	0
35	Latérale (m)	min.	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)
36	Latérale sur rue (m)	min.	0	0	0	0	0	0	0
37	Arrière (m)	min.	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2	2	2	1	1	1	1
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	3	3	3	3
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6	6	6	6	6
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1		1				
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*	*	*
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)	(2)	(2)	(2)(3)	(2)(3)(5)	(2)(3)	(2)(3)

NOTES

- (1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.
- (2) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès
- (3) Une enseigne détachée n'est pas autorisée.
- (4) c2b, c2c, c2d, 6835, 7425
- (5) Une terrasse de restauration peut être située jusqu'à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne avant de terrain.
- (6) 5815

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-729

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1				*			
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2					*		
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée		*	*	*	*	*		
32	Contiguë		*	*	*	*	*		
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	0	0	0	0	0		
35	Latérale (m)	min.	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)		
36	Latérale sur rue (m)	min.	0	0	0	0	0		
37	Arrière (m)	min.	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2	2	2	2	2		
40	Hauteur (étages)	max.	6	6	6	6	6		
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	2	2	2				
45	Logement/bâtiment	max.	24	24	24				
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9		

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*		
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)(3)	(2)	(2)				

NOTES

- (1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.
- (2) Malgré les dispositions de l'article 353, la superficie minimale exigée pour réaliser un projet intégré pour les usages du groupe « Habitation (H) » est fixée à 2000 m².
- (3) Article 387.1

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2234	2013-10-10
2247	2014-03-14
2391	2018-03-15
2475	2020-11-26

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-730

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1				*			
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2					*		
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu							(3)	
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée		*	*	*	*	*		
32	Contiguë		*	*	*	*	*		
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	0	0	0	0	0		
35	Latérale (m)	min.	0 (5)	0 (5)	0 (5)	0 (5)	0 (5)		
36	Latérale sur rue (m)	min.	0	0	0	0	0		
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3	3		
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6	6	6		
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1		1				
45	Logement/bâtiment	max.	12		4				
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9		

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*		
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)	(1)(2)	(1)(2)(4)(6)		

NOTES

- (1) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès
- (2) Une enseigne détachée n'est pas autorisée.
- (3) c2b
- (4) Une terrasse de restauration peut être située jusqu'à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne avant de terrain.
- (5) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin ne peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.
- (6) Un usage additionnel « Bar à spectacle (5832) » est autorisé pour un usage principal « Salle de billard (7396) ».

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2241	2014-01-21
2256	2014-06-12

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-731

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1				*			
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2					*		
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu							(4)	
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée		*	*	*	*	*		
32	Contiguë		*	*	*	*	*		
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	0	0	0	0	0		
35	Latérale (m)	min.	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)		
36	Latérale sur rue (m)	min.	0	0	0	0	0		
37	Arrière (m)	min.	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	4	4	4	4	4		
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6	6	6		
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	2		1				
45	Logement/bâtiment	max.			4				
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9		

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*		
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)	(2)	(2)	(2)(3)	(2)(3)(5)		

NOTES

- (1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.
- (2) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès
- (3) Une enseigne détachée n'est pas autorisée.
- (4) c2b
- (5) Une terrasse de restauration peut être située jusqu'à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne avant de terrain.

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : H-03-732

1	HABITATION	H									
2	Habitation de type familial	h1	*								
3	Habitation collective	h2		*							
4	Habitation de type maison mobile	h3									
5	Habitation de type mixte	h4									
6	COMMERCIAL	C									
7	Vente au détail et service	c1									
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2									
9	Service automobile	c3									
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4									
11	Commerce et service distinctif	c5									
12	INDUSTRIEL	I									
13	Recherche et développement	i1									
14	Fabrication industrielle	i2									
15	Exploitation de matière première	i3									
16	COMMUNAUTAIRE	P									
17	Récréation	p1									
18	Institution	p2									
19	Service	p3									
20	RÉCRÉATIF	R									
21	Récréation extensive	r1									
22	Sport extrême ou motorisé	r2									
23	AGRICOLE	A									
24	Agriculture sans élevage	a1									
25	Agriculture avec élevage	a2									
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS										
27	Usage spécifiquement exclu										
28	Usage spécifiquement permis										

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE										
30	Isolée		*	*							
31	Jumelée		*	*							
32	Contiguë		*	*							
33	MARGES										
34	Avant (m)	min.	2,5	2,5							
35	Latérale (m)	min.	0	0							
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5	2,5							
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5							
38	BÂTIMENT										
39	Hauteur (étages)	min.	1	1							
40	Hauteur (étages)	max.	3	3							
41	Hauteur (m)	min.	6	6							
42	Hauteur (m)	max.									
43	RAPPORTS										
44	Logement/bâtiment	min.	1								
45	Logement/bâtiment	max.	6								
46	Rapport plancher/terrain	min.									
47	Rapport plancher/terrain	max.									
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur										
50	PIA		*	*							
51	PAE										
52	Usages conditionnels										
53	Notes particulières										

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2247	2014-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-733

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1				*			
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2					*		
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu							(3)	
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée		*	*	*	*	*		
32	Contiguë		*	*	*	*	*		
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	0	0	0	0	0		
35	Latérale (m)	min.	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)		
36	Latérale sur rue (m)	min.	0	0	0	0	0		
37	Arrière (m)	min.	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3	3		
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6	6	6		
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	2		1				
45	Logement/bâtiment	max.			4				
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9		

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*		
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)	(2)	(2)(5)	(2)	(2)(4)		

NOTES

(1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	AMENDEMENTS N° règlement 2391 Date 2018-03-15
(2) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès	
(3) c2b	
(4) Une terrasse de restauration peut être située jusqu'à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne avant de terrain.	
(5) Un logement peut partager le rez-de-chaussée d'un bâtiment principal avec un usage de la sous-catégorie d'usages « service professionnel, d'affaires (incluant les associations), personnel, financier, de communication et d'entretien, de réparation ou de location de produits divers (c1b) », pourvu que les deux usages soient séparés physiquement à l'intérieur du bâtiment.	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-734

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1				*			
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2					*		
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5						*	
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis							(2)	(3)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	
35	Latérale (m)	min.	0	0	0	0	0	0	
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3	3	3	
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6	6	6	6	
42	Hauteur (m)	max.						13	
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	2		1				
45	Logement/bâtiment	max.			3				
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*	*	
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	

NOTES

(1) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès
 (2) 6835, 7425
 (3) c5b

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2247	2014-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-735

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2					*		
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(2)	(3)	(4)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée		*	*	*	*	*		
32	Contiguë		*	*	*	*	*		
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	5	5	5	5	5		
35	Latérale (m)	min.	10	10	10	10	10		
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	5	5		
37	Arrière (m)	min.	10	10	10	10	10		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2	2	2	2	2		
40	Hauteur (étages)	max.	4	4	4	4	4		
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6	6	6		
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*		
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières						(5)		

NOTES

(1) <i>Abrogé</i>		
(2) 152, 683, 6994		
(3) c2a		
(4) p2c, p2d		
(5) Un usage additionnel « Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts (6375) » est autorisé à l'intérieur du bâtiment principal pour un usage principal « Centre communautaire ou de quartier (6997) ». L'espace occupé par l'usage additionnel ne peut excéder 50 % de la superficie totale de plancher du bâtiment.		
	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
	2234	2013-10-10
	2456	2020-05-13

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-03-737**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée		*	*					
32	Contiguë		*	*					
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5	2,5					
35	Latérale (m)	min.	0	0					
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5	2,5					
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2	2					
40	Hauteur (étages)	max.	4	4					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	24						
45	Logement/bâtiment	max.	36						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*					
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2247	2014-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-738

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3	*						
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(1)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5	2,5					
35	Latérale (m)	min.	0	0					
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5	2,5					
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	3	2					
41	Hauteur (m)	min.	6	5					
42	Hauteur (m)	max.		10					
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	2						
45	Logement/bâtiment	max.	6						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*					
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 5533, 6412

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2247	2014-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-739

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	0							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	0							
37	Arrière (m)	min.	1,5							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	4							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

										N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-740

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2	*						
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1		*					
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10					
35	Latérale (m)	min.	4	4					
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10					
37	Arrière (m)	min.	10	10					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2	2					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2234	2013-10-10

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-741

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3		*					
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(1)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5	2,5					
35	Latérale (m)	min.	0	0					
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5	2,5					
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	3	2					
41	Hauteur (m)	min.	6	6					
42	Hauteur (m)	max.	10	10					
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	2						
45	Logement/bâtiment	max.	6						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*					
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 6411, 6412, 6414, 6415

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2247	2014-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-742

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4		*						
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2			*					
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(2)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*					
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
37	Arrière (m)	min.	5	5	5					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2					
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*	*	*					
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

 (1) 4291, 4711, 5432, 5499
 (2) 4621, 2078

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2247	2014-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-03-743**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*						
9	Service automobile	c3			*					
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(3)	(5)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*					
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	2,5	2,5	6					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5	2,5	6					
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2					
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*	*	*					
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)	(2)(4)	(2)					

NOTES

(1) 54 (2) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès (3) c2d (4) Une terrasse de restauration peut être située jusqu'à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne avant de terrain. (5) 641	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-744

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1		*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2			*				
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4				*			
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis					(2)	(4)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée		*	*	*	*			
32	Contiguë		*	*	*	*			
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5	2,5	2,5	2,5			
35	Latérale (m)	min.	0	0	0	0			
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5	2,5	2,5	2,5			
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3			
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6	6			
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	6						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5	0,5			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*			
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)(3)	(1)			

NOTES

- (1) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès
 (2) c2d
 (3) Une terrasse de restauration peut être située jusqu'à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne avant de terrain.
 (4) 6262

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2247	2014-03-14
	2368	2017-08-24

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-746

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë		*						
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)						

NOTES

(1) Article 388

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-747

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	2,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5							
37	Arrière (m)	min.	1,5							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	6							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-03-748**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*					*	
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2					*		
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(2)	(3)	(4)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	
35	Latérale (m)	min.	0	0	0	0	0	0	
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2	3	
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1				8	
45	Logement/bâtiment	max.	3	1				16	
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*	*	
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)(5)(6)	

NOTES

- (1) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès
 (2) 542, 6994
 (3) 6835, 7219
 (4) 6920, 711, 719, 7424
 (5) Article 388.1
 (6) Règlement de lotissement, article 47.0.3

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2247	2014-03-14
2532	2023-04-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-749

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5						
37	Arrière (m)	min.	1,5						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	3						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-750

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5						
37	Arrière (m)	min.	1,5						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	4						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-751

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	4						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	4,5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	3						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-752

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*			*			
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2			*				
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(2)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.		10	10	10			
35	Latérale (m)	min.		10	10	10			
36	Latérale sur rue (m)	min.		10	10	10			
37	Arrière (m)	min.		10	10	10			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2	1	1	2			
40	Hauteur (étages)	max.	2	6	2	4			
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	4	12		12			
45	Logement/bâtiment	max.	4	70		24			
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)			(3)			

NOTES

- (1) Article 389
 (2) 6531
 (3) Le nombre minimal de cases de stationnement exigé est fixé à une case par logement.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2234	2013-10-10
	2247	2014-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-755

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	4							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	4,5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	3							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-756

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE :
P-03-757

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2	*							
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	15							
35	Latérale (m)	min.	15							
36	Latérale sur rue (m)	min.	15							
37	Arrière (m)	min.	15							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES

(1) 6911, 711	AMENDEMENTS N° règlement Date 2391 2018-03-15
(2) Un usage principal « Habitation de type familial comprenant un seul logement » est autorisé en mixité avec un usage principal « Activité culturelle (711) ».	

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-03-758**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1				*			
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2					*		
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis						(2)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée		*	*	*	*	*		
32	Contiguë		*	*	*	*	*		
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6	6		
35	Latérale (m)	min.	2	2	2	2	2		
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6	6		
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6	6		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2	2	2	2	2		
40	Hauteur (étages)	max.	6	6	6	6	6		
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	4	4	4				
45	Logement/bâtiment	max.	8	8	8				
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)		

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions applicables aux plaines inondables.
(2) c2d

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-759

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	2						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	4						
45	Logement/bâtiment	max.	4						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)						

NOTES

(1) Toute nouvelle construction d'un bâtiment principal ne peut être érigée que si la demande de permis de construction est appuyée par une étude de sol et d'un rapport d'ingénieur spécifiant la nature des fondations requises en regard du bâtiment à construire.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-760

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-761

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	5						
35	Latérale (m)	min.	2						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2						
40	Hauteur (étages)	max.	3						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	2						
45	Logement/bâtiment	max.	6						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE : **H-03-762**

1	HABITATION	H									
2	Habitation de type familial	h1	*								
3	Habitation collective	h2									
4	Habitation de type maison mobile	h3									
5	Habitation de type mixte	h4									
6	COMMERCIAL	C									
7	Vente au détail et service	c1									
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2									
9	Service automobile	c3									
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4									
11	Commerce et service distinctif	c5									
12	INDUSTRIEL	I									
13	Recherche et développement	i1									
14	Fabrication industrielle	i2									
15	Exploitation de matière première	i3									
16	COMMUNAUTAIRE	P									
17	Récréation	p1									
18	Institution	p2									
19	Service	p3									
20	RÉCRÉATIF	R									
21	Récréation extensive	r1									
22	Sport extrême ou motorisé	r2									
23	AGRICOLE	A									
24	Agriculture sans élevage	a1									
25	Agriculture avec élevage	a2									
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS										
27	Usage spécifiquement exclu										
28	Usage spécifiquement permis										

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE										
30	Isolée										
31	Jumelée		*								
32	Contiguë		*								
33	MARGES										
34	Avant (m)	min.	6								
35	Latérale (m)	min.	2								
36	Latérale sur rue (m)	min.	6								
37	Arrière (m)	min.	6								
38	BÂTIMENT										
39	Hauteur (étages)	min.	2								
40	Hauteur (étages)	max.	3								
41	Hauteur (m)	min.									
42	Hauteur (m)	max.									
43	RAPPORTS										
44	Logement/bâtiment	min.	4								
45	Logement/bâtiment	max.	6								
46	Rapport plancher/terrain	min.									
47	Rapport plancher/terrain	max.									
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur										
50	PIIA										
51	PAE										
52	Usages conditionnels										
53	Notes particulières										

NOTES

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2448	2019-11-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-03-763

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2			*				
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3				*			
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)		(3)	(4)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	15	15	15	15			
35	Latérale (m)	min.	10	10	10	10			
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10	10	10			
37	Arrière (m)	min.	10	10	10	10			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2			
41	Hauteur (m)	min.	5	5	5	5			
42	Hauteur (m)	max.	15	15	15	15			
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5	0,5			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2) (5)	(2) (5)	(2) (5)	(2) (5)			

NOTES

- (1) c4e, c4f, c4g
- (2) Article 390
- (3) 24, 3299.1, 341, 343, 344, 345, 349, 384, 4874
- (4) 487
- (5) Un écran tampon d'une largeur minimale de 4 mètres doit être aménagé sur le terrain, le long de toute ligne de terrain qui coïncide avec une limite d'une zone dont la dominance d'usages est « Habitation (H) ». L'écran tampon doit être composé d'une clôture opaque d'une hauteur minimale de 1,8 mètre et d'une hauteur maximale de 3 mètres et d'une plantation de conifères ou d'une haie dense constituée d'arbustes à feuillage persistant de manière à créer un écran visuel. Les arbres doivent être d'une hauteur minimale de 2 mètres au moment de leur plantation. Les conifères peuvent être espacés d'au plus 3 mètres centre à centre.

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2238	2013-10-10
2247	2014-03-14
2448	2019-11-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-764

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2	*						
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1		*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1			*				
18	Institution	p2							
19	Service	p3				*			
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(1)		(2)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*		*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10		10			
35	Latérale (m)	min.	5	10		10			
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10		10			
37	Arrière (m)	min.	10	10		10			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1		1			
40	Hauteur (étages)	max.	2	2		2			
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 1522		AMENDEMENTS	N° règlement	Date
(2) 672				

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-765

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-766

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2		*					
19	Service	p3			*				
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(2)	(3)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10	10				
35	Latérale (m)	min.	5	5	5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5				
37	Arrière (m)	min.	10	10	10				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	1	1					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur			A					
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières				(4)				

NOTES

- (1) 651, 6541
 (2) 6799
 (3) 6722
 (4) L'utilisation d'un conteneur est autorisée à titre de bâtiment principal dans le cadre d'un site d'entraînement pour pompiers.

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2316	2016-04-14
2362	2017-04-18

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-767

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5 (1)							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)							

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Lorsque le mur latéral du bâtiment principal ne possède aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin, la marge latérale applicable peut être réduite à 1,2 mètre. Toutefois, la somme des marges latérales doit être d'au moins 2,7 mètres.	N° règlement	Date
(2) Pour un terrain transversal dont la ligne arrière donne sur la rue de Ramezay ou le boulevard Poliquin, la distance minimale entre un garage privé détaché et la ligne arrière sur rue est fixée à 2 mètres et la distance minimale entre une remise, une piscine ou un spa et la ligne arrière sur rue est fixée à 1 mètre. Lorsque le garage, la remise, la piscine ou le spa est implanté à l'intérieur de la marge arrière sur rue prescrite à la grille des spécifications, une haie dense constituée d'arbustes à feuillage persistant ou une clôture opaque d'une hauteur minimale de 1,5 mètre doit être aménagée le long de ladite ligne de rue.	2546	2023-11-10

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-768

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5 (1)						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)						

NOTES

- (1) Lorsque le mur latéral du bâtiment principal ne possède aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin, la marge latérale applicable peut être réduite à 1,2 mètre. Toutefois, la somme des marges latérales doit être d'au moins 2,7 mètres.
- (2) Pour un terrain transversal dont la ligne arrière donne sur le boulevard Poliquin, la distance minimale entre un garage privé détaché et la ligne arrière sur rue est fixée à 2 mètres et la distance minimale entre une remise, une piscine ou un spa et la ligne arrière sur rue est fixée à 1 mètre. Lorsque le garage, la remise, la piscine ou le spa est implanté à l'intérieur de la marge arrière sur rue prescrite à la grille des spécifications, une haie dense constituée d'arbustes à feuillage persistant ou une clôture opaque d'une hauteur minimale de 1,5 mètre doit être aménagée le long de ladite ligne de rue.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2546	2023-11-10

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-769

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.								
35	Latérale (m)	min.								
36	Latérale sur rue (m)	min.								
37	Arrière (m)	min.								
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-770

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)						

NOTES

(1) Article 391

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-771

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	4,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	4,5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	3							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-772

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2		*						
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis				(1)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée			*						
31	Jumelée			*						
32	Contiguë			*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.		20						
35	Latérale (m)	min.		20						
36	Latérale sur rue (m)	min.		20						
37	Arrière (m)	min.		20						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.		0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) 6822										
								AMENDEMENTS		
								N° règlement	Date	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-773

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1		*						
3	Habitation collective	h2	*	*						
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	4						
35	Latérale (m)	min.	7,5	4						
36	Latérale sur rue (m)	min.	7,5	4						
37	Arrière (m)	min.	10	4						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2	2						
40	Hauteur (étages)	max.	4	4						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.		4						
45	Logement/bâtiment	max.		6						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,6							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)	(1)						

NOTES

(1) Article 392

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2475	2020-11-26
2517	2022-10-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-774

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2	*						
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 6242									
							AMENDEMENTS		
							N° règlement	Date	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-775

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*					
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4			*				
11	Commerce et service distinctif	c5							*
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1				*			
18	Institution	p2					*		
19	Service	p3						*	
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							*
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis					(1)	(2)	(3)	(4) (5)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*		*	*	*
31	Jumelée		*	*	*		*	*	*
32	Contiguë		*	*	*		*	*	*
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6		6	6	6
35	Latérale (m)	min.	2	2	2		2	2	2
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6		6	6	6
37	Arrière (m)	min.	6	6	6		6	6	6
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1		1	1	1
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	1		2	2	2
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur					D			
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 637									
(2) p2d									
(3) p3a									
(4) r1b									
(5) 5815									
							AMENDEMENTS		
							N° règlement	Date	
							2391	2018-03-15	

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-776

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5					*		
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis						(2)	(4)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	
35	Latérale (m)	min.	0	0	0	0	0	0	
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2	2	
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	3	1					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*	*	
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)	(1)(3)	(1)		

NOTES

- (1) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès
 (2) c2d
 (3) Une terrasse de restauration peut être située jusqu'à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne avant de terrain.
 (4) 5821, 5823

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2247	2014-03-14
	2335	2016-08-26

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE :
H-03-777

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2		*						
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée		*	*						
32	Contiguë		*	*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	2,5	2,5						
35	Latérale (m)	min.	0	0						
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5	2,5						
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3	3						
41	Hauteur (m)	min.	6	6						
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	12							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*	*						
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N ^o règlement	Date
		2247	2014-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-778

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	2,5							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	2							
45	Logement/bâtiment	max.	8							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Article 393

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-779

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4	*							
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1		*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2			*					
9	Service automobile	c3				*				
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4					*			
11	Commerce et service distinctif	c5						*		
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis					(1)	(2)	(3)	(4)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*	*	*		
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5		
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5		
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3	3	3		
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.	10	10	10	10	10	10		
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	4							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*	*	*	*	*	*		
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

- (1) c2c, c2d, 6835, 7425, 7399 (golf virtuel intérieur avec services de boissons alcoolisées)
 (2) c3a, 552, 6412
 (3) 537
 (4) 5815, 5821

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2487	2021-04-16

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-780

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2	*							
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(2)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	5	5						
35	Latérale (m)	min.	5	5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5						
37	Arrière (m)	min.	5	5						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3	3						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

 (1) 683, 6994
 (2) 681

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-781

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5						
37	Arrière (m)	min.	1,5						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	3						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-782

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4				*			
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1		*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2			*				
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis					(2)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5	2,5	2,5	2,5			
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5			
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5	2,5	2,5	2,5			
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2			
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1			1			
45	Logement/bâtiment	max.	6			6			
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5	0,5			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières			(5)					

NOTES

(1) Abrogé		
(2) 581, 7425		
(3) Abrogé		
(4) Abrogé		
(5) Aucun bâtiment situé à moins de 15 mètres d'une ligne arrière ne peut être d'une hauteur de plus d'un étage.		
	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
	2387	2018-03-15
	2410	2018-08-23

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-783

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2		*						
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1			*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis				(2)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*					
31	Jumelée		*	*	*					
32	Contiguë		*	*	*					
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	2,5	2,5	2,5					
35	Latérale (m)	min.	0	0	0					
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5	2,5	2,5					
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3					
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6					
42	Hauteur (m)	max.	12	12	12					
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	20							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*	*	*					
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1) (3)	(1)	(1)					

NOTES

- (1) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès.
 (2) 6541
 (3) Règlement de lotissement, article 47.1

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2247	2014-03-14
2269	2015-03-12
2448	2019-11-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-784

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2				*			
19	Service	p3					*		
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis						(2)	(3)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	0	0	0	0	0	0	
35	Latérale (m)	min.	0 (4)	0 (4)	0 (4)	0 (4)	0 (4)	0 (4)	
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3	3	3	
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6	6	6	6	
42	Hauteur (m)	max.	10	10	10	10	10	10	
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	12						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*	*	
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	

NOTES

(1) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès (2) p2b, p2c, 711, 719, 6920, 6534 (3) 4879 (4) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin ne peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
	2241	2014-01-21

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-03-785**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis						(2)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5	2,5	2,5	2,5			
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5			
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5	2,5	2,5	2,5			
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3			
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	10	10	10	10			
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	4	1					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5	0,5			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA		*	*	*	*			
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)	(1)(3)			

NOTES

- (1) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès
 (2) c2c, c2d
 (3) Une terrasse de restauration peut être située jusqu'à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne avant de terrain.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-786

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë		*						
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	0						
35	Latérale (m)	min.	0						
36	Latérale sur rue (m)	min.	1,5						
37	Arrière (m)	min.	1,5						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	10						
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	3						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2247	2014-03-14
		2269	2015-03-12
		2289	2015-07-02

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-787

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2		*					
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(1)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée			*					
31	Jumelée			*					
32	Contiguë			*					
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.		10					
35	Latérale (m)	min.		10					
36	Latérale sur rue (m)	min.		10					
37	Arrière (m)	min.		10					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.		0,5					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*					
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) p2a, p2c, p2d

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-788

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë		*						
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5						
37	Arrière (m)	min.	1,5						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	13						
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	4						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-789

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë		*						
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	13						
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)						

NOTES

(1) Article 387

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-790

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2		*					
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1			*				
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(3)	(4)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)(2)	(1)(2)	(1)(2)				

NOTES

- (1) Chapitre 14 : Dispositions relatives à la protection des rives et du littoral
 (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (3) 711, 7424
 (4) r1a

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-791

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	3						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)(2)						

NOTES

- (1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (2) Article 387

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-792

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5						
37	Arrière (m)	min.	1,5						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	3						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-03-793**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë		*						
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	2						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2						
40	Hauteur (étages)	max.	4						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	8						
45	Logement/bâtiment	max.	24						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)(2)						

NOTES

- (1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (2) Article 387

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-794

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	5							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	2							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	4							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	8							
45	Logement/bâtiment	max.	24							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-795

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	2,5	12						
35	Latérale (m)	min.	1,5	5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5	5						
37	Arrière (m)	min.	1,5	22						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	12						
45	Logement/bâtiment	max.	4	12						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,6						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières			(1)(2)						

NOTES

- (1) Article 394
 (2) Règlement de lotissement, article 48

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-03-796**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5						
37	Arrière (m)	min.	1,5						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	3						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2233	2013-10-10

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-797

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	2,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5							
37	Arrière (m)	min.	1,5							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	4							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	8							
45	Logement/bâtiment	max.	16							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-798

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë		*						
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	4,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	4,5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)						

NOTES

(1) Article 395

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-800

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	2,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5							
37	Arrière (m)	min.	3							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	3							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-801

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*						
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis			(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée		*	*						
32	Contiguë		*	*						
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	12	12						
35	Latérale (m)	min.	12	12						
36	Latérale sur rue (m)	min.	12	12						
37	Arrière (m)	min.	12	12						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3	3						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.	15	15						
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*	*						
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) c2c, c2d, 6835, 7425

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2289	2015-07-02

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-802

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*					
9	Service automobile	c3			*				
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis					(1)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	12	12	12				
35	Latérale (m)	min.	2	2	2				
36	Latérale sur rue (m)	min.	12	12	12				
37	Arrière (m)	min.	6	6	6				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA		*	*	*				
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 5533, 6412

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-03-803**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2		*						
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1			*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2				*				
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis							(1)	(2)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée				*	*				
31	Jumelée		*	*	*	*				
32	Contiguë		*	*	*	*				
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	2,5	2,5	5	5				
35	Latérale (m)	min.	2	2	1,5	1,5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5	2,5	5	5				
37	Arrière (m)	min.	6	6	5	5				
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2	2	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA		*	*	*	*				
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) c1b (2) p2b, p2c, p2d	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-804

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1				*			
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2					*		
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5						*	
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							*
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis						(4)	(6)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	*
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	*
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	0	0	0	0	0	0	0
35	Latérale (m)	min.	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)
36	Latérale sur rue (m)	min.	0	0	0	0	0	0	0
37	Arrière (m)	min.	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2	2	2	2	2	2	2
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3	3	3	3
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6	6	6	6	6
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	2		1				
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*	*	*
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)	(2)	(2)	(2)(3)	(2)(3)(5)	(2)(3)	(2)(3)

NOTES

- (1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.
- (2) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès
- (3) Une enseigne détachée n'est pas autorisée.
- (4) c2b, c2c, c2d, 6835, 7425
- (5) Une terrasse de restauration peut être située jusqu'à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne avant de terrain.
- (6) 5815

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-805

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2		*						
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1			*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*				
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2					*			
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis							(1)	(2)	(3)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée		*	*	*	*	*		
32	Contiguë		*	*	*	*	*		
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	0	0	0	0	0		
35	Latérale (m)	min.	0	0	0	0	0		
36	Latérale sur rue (m)	min.	0	0	0	0	0		
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3	3		
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6	6	6		
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	4						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*		
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 6241, 6246
 (2) 581
 (3) 6243

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2247	2014-03-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-806

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1					*		
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4				*			
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2					*		
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis					(2)	(4)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	0	0	0	2,5	0	0	
35	Latérale (m)	min.	0	0	0	0	0	0	
36	Latérale sur rue (m)	min.	0	0	0	2,5	0	0	
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5	1,5	2	1,5	1,5	
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3	3	3	
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6	6	6	6	
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1		1				
45	Logement/bâtiment	max.	6		4				
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*	*	
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)	(1)(3)	(1)	(1)	

NOTES

- (1) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès
 (2) 6375, 6376
 (3) Article 396
 (4) 3016

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2247	2014-03-14
2289	2015-07-02
2335	2016-08-26
2352	2017-03-30

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-03-807**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1				*			
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis						(1)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée		*	*	*	*			
32	Contiguë		*	*	*	*			
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5	2,5	2,5	2,5			
35	Latérale (m)	min.	0	0	0	0			
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5	2,5	2,5	2,5			
37	Arrière (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3			
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6	6			
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1		1				
45	Logement/bâtiment	max.	12		3				
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5	0,5			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*			
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)						

NOTES

(1) 6232									
(2) Article 396.1									
							AMENDEMENTS		
							N° règlement	Date	
							2247	2014-03-14	
							2497	2022-05-19	

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-03-808**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1				*			
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2					*		
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2						*	
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis							(4)	(6)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	
31	Jumelée		*	*	*	*	*	*	
32	Contiguë		*	*	*	*	*	*	
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	0	0	0	0	0	0	
35	Latérale (m)	min.	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	
36	Latérale sur rue (m)	min.	0	0	0	0	0	0	
37	Arrière (m)	min.	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	0,75 (1)	
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2	2	2	2	2	2	
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3	3	3	
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6	6	6	6	
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	2		1				
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*	*	
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)	(2)	(2)	(2)(3)	(2)(3)(5)	(2)(3)	

NOTES

- (1) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.
- (2) Aucune bande gazonnée ou autrement paysagée n'est exigée au pourtour d'une allée d'accès
- (3) Une enseigne détachée n'est pas autorisée.
- (4) c2b, c2c, c2d, 6835, 7425
- (5) Une terrasse de restauration peut être située jusqu'à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne avant de terrain.
- (6) p2d

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-809

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4			*				
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4				*			
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1					*		
18	Institution	p2						*	
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis						(2)	(3)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*			*	
31	Jumelée		*	*	*			*	
32	Contiguë		*	*	*			*	
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	1,8	1,8	1,8			1,8	
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			1,5	
36	Latérale sur rue (m)	min.	1,8	1,8	1,8			1,8	
37	Arrière (m)	min.	6	6	6			6	
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2	2	2			2	
40	Hauteur (étages)	max.	6	6	6			6	
41	Hauteur (m)	min.	6	6	6			6	
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	6		6				
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*	*	
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (2) 4611, 4612
 (3) 711

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-03-810**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	0							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	4,5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	3							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2316	2016-04-14

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : H-03-811

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	2,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5						
37	Arrière (m)	min.	1,5						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	10						
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	8						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2387	2018-03-15

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-900

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	5							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	2							
45	Logement/bâtiment	max.	6							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-901

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	5							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-902

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	4,5						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2410	2018-08-23
		2456	2020-05-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-903

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1			*					
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2			*					
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(2)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*					
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	5	15	6					
35	Latérale (m)	min.	1,5	15	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	15	6					
37	Arrière (m)	min.	6	15	6					
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1		1					
40	Hauteur (étages)	max.	2		2					
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.			1					
45	Logement/bâtiment	max.			1					
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

 (1) 5911, 6511, 6517
 (2) p2c

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2356	2017-03-30

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-904

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	4							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	16							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-905

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2		*					
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(2)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6					
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5					
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6					
37	Arrière (m)	min.	6	6					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	4						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)(3)					

NOTES

- (1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (2) 6539
 (3) L'architecture des bâtiments existants ne doit pas être modifiée pour un usage "Centre d'écoute et d'accueil".

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2391	2018-03-15

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-906

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	15						
35	Latérale (m)	min.	3						
36	Latérale sur rue (m)	min.	15						
37	Arrière (m)	min.	10						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)						

NOTES

(1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-907

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2		*					
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1			*				
18	Institution	p2				*			
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis						(3)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*		*			
31	Jumelée		*	*					
32	Contiguë		*	*					
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6		15			
35	Latérale (m)	min.	2	2		15			
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6		15			
37	Arrière (m)	min.	6	6		15			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	3	3					
40	Hauteur (étages)	max.	5	5					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	4	4					
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5		0,4			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*			
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)(2)	(1)(2)	(1)	(1)			

NOTES

- (1) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables
 (2) Article 387
 (3) p2a, 1541, 6516

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-908

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1		*					
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)(2)						

NOTES

- (1) Chapitre 14 : Dispositions relatives à la protection des rives et du littoral
 (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-03-909**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2	*						
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10						
35	Latérale (m)	min.	10						
36	Latérale sur rue (m)	min.	10						
37	Arrière (m)	min.	10						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	4						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2)						

NOTES

- (1) c2c
 (2) Chapitre 15 : Dispositions relatives aux plaines inondables

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-910

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-911

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2	*						
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1		*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1			*				
18	Institution	p2				*			
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(1)		(2)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*		*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10		10			
35	Latérale (m)	min.	10	10		10			
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10		10			
37	Arrière (m)	min.	20	10		10			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2	2		2			
40	Hauteur (étages)	max.	4	4		4			
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5		0,5			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 683
(2) p2b, 6534, 692

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-912

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	6							
45	Logement/bâtiment	max.	8							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-913

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **A-03-914**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1		*						
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	10						
35	Latérale (m)	min.	10	10						
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10						
37	Arrière (m)	min.	10	10						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	1						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-915

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-916

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	2						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2						
40	Hauteur (étages)	max.	4						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	12						
45	Logement/bâtiment	max.	32						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-917

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-918

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	3							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	4							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	16							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-919

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	2,4							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,4							
37	Arrière (m)	min.	2,4							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	16							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE :
H-03-920

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	2,4							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	3							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

							N° règlement	Date
							2368	2017-08-24

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-03-921**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(1)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6				
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5				
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6				
37	Arrière (m)	min.	6	6	6				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1	1				
45	Logement/bâtiment	max.	1	1	1				
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,3	0,3	0,3				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

(1) 5413. Cet usage doit être en mixité avec un usage de la catégorie d'usages « Habitation de type familial (h1) » comprenant un seul logement.	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-922

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	4							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	6							
45	Logement/bâtiment	max.	16							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-03-923**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	3						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	1						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,6						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 651, 656, 657, 5911

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-924

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-03-925**

1	HABITATION	H									
2	Habitation de type familial	h1	*								
3	Habitation collective	h2									
4	Habitation de type maison mobile	h3									
5	Habitation de type mixte	h4									
6	COMMERCIAL	C									
7	Vente au détail et service	c1									
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2									
9	Service automobile	c3									
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4									
11	Commerce et service distinctif	c5									
12	INDUSTRIEL	I									
13	Recherche et développement	i1									
14	Fabrication industrielle	i2									
15	Exploitation de matière première	i3									
16	COMMUNAUTAIRE	P									
17	Récréation	p1									
18	Institution	p2									
19	Service	p3									
20	RÉCRÉATIF	R									
21	Récréation extensive	r1									
22	Sport extrême ou motorisé	r2									
23	AGRICOLE	A									
24	Agriculture sans élevage	a1									
25	Agriculture avec élevage	a2									
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS										
27	Usage spécifiquement exclu										
28	Usage spécifiquement permis										

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE										
30	Isolée		*								
31	Jumelée										
32	Contiguë										
33	MARGES										
34	Avant (m)	min.	2,4								
35	Latérale (m)	min.	2								
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,4								
37	Arrière (m)	min.	3								
38	BÂTIMENT										
39	Hauteur (étages)	min.	2								
40	Hauteur (étages)	max.	3								
41	Hauteur (m)	min.									
42	Hauteur (m)	max.									
43	RAPPORTS										
44	Logement/bâtiment	min.	3								
45	Logement/bâtiment	max.	6								
46	Rapport plancher/terrain	min.									
47	Rapport plancher/terrain	max.									
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur										
50	PIIA										
51	PAE										
52	Usages conditionnels										
53	Notes particulières										

NOTES
AMENDEMENTS

												N° règlement	Date
												2378	2018-01-18

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-926

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-927

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-928

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-929

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2		*					
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3		*					
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(2)					

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	40					
35	Latérale (m)	min.	10	20					
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	20					
37	Arrière (m)	min.	10	20					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	3	3					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.		0,5					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 674
 (2) 2110.1 Séchage et transformation du cannabis (sauf la transformation pour produits alimentaires)

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2444	2019-10-09

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

A-03-930

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1	*							
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10							
35	Latérale (m)	min.	10							
36	Latérale sur rue (m)	min.	10							
37	Arrière (m)	min.	10							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	1							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-931

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4	*						
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1		*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2			*				
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5				*			
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1				*			
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis					(1)	(2)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6	6	6	6			
35	Latérale (m)	min.	1,5	2	2	2			
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6			
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2			
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	10	12	12	12			
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5	0,5			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

 (1) c2b, 7512, 7425
 (2) 5815, 5993.1

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2335	2016-08-26
2419	2018-11-16

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-932

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	4							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-933

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 76

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-934

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*					
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4			*				
11	Commerce et service distinctif	c5				*			
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(3)	(4)	(5)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10	10	10			
35	Latérale (m)	min.	10	10	10	10			
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10	10	10			
37	Arrière (m)	min.	10	10	10	10			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3			
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	15	15	15	15			
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4	0,4	0,4	0,4			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)(2)	(1)(2)	(1)(2)	(1)(2)			

NOTES

(1) Article 397		
(2) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 10 mètres, mesurée à partir de la limite nord des lots 4 483 783 et 4 483 784 du cadastre du Québec, doit être aménagé sur toute la largeur desdits lots.		
(3) c2c, c2d		
(4) 4211, 4214, 4621, 4291		
(5) 5993.1		
	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
	2419	2018-11-16

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-935

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4		*					
11	Commerce et service distinctif	c5			*				
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(1)	(2)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10	10				
35	Latérale (m)	min.	10	10	10				
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10	10				
37	Arrière (m)	min.	10	10	10				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	10	10	10				
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

 (1) c4b, 4214, 4222
 (2) 5993.1

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2419	2018-11-16

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : C-03-936

N°	Description	Code							
1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4	*						
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1		*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2			*				
9	Service automobile	c3				*			
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4					*		
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(3)	(4)	(5)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	5	5	5	5	5		
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	5	5		
37	Arrière (m)	min.	6 (1)	6 (1)	6 (1)	6 (1)	6 (1)		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	2	2		
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	4						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*	*	*		
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières			(6)	(6)	(6)	(6)		

NOTES

- (1) Une marge arrière de 1,5 mètre s'applique pour les terrains d'une superficie inférieure à 500 m² et d'une largeur de moins de 21 m.
- (2) *Abrogé*
- (3) c2c, c2d, 6835, 7425
- (4) 552, 5533
- (5) 5112
- (6) Aucune case de stationnement n'est exigée pour un terrain d'une superficie inférieure à 540 m².

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2234	2013-10-10
2269	2015-03-12

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-03-937

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*							
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	5							
35	Latérale (m)	min.	0,75 (2)							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	5							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) 328, 502, 6344, 6375, 6376		
(2) Malgré la marge prescrite, aucune ouverture permettant d'avoir une vue droite sur un terrain voisin peut être située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.	AMENDEMENTS N° règlement 2260	Date 2014-08-28

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-938

CATÉGORIES D'USAGES		ZONE : C-03-938							
1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4	*						
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1		*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2			*				
9	Service automobile	c3				*			
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2					*		
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(1)	(2)	(3)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*	*			
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	5	5	5	5	5			
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5			
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	5	5			
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6	6			
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2			
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	2							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*	*	*	*	*			
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) c2c, c2d
(2) 5533
(3) 6534

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2234	2013-10-10

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-939

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	2,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	2,5							
37	Arrière (m)	min.	1,5							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	3							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-940

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	5							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	6							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-941

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4	*							
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1		*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2			*					
9	Service automobile	c3				*				
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4					*			
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2						*		
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis							(1)	(2)	(3)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*	
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	10	10	10	10	10	10	
35	Latérale (m)	min.	2	2	2	2	2	2	2	
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10	10	10	10	10	10	
37	Arrière (m)	min.	10	10	10	10	10	10	10	
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	1	
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2	2	2	
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur							(4)		
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

- (1) 552, 6415
 (2) 5112, 6648, 8291
 (3) 3662
 (4) Article 397.1

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2448	2019-11-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-942

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*					
9	Service automobile	c3			*				
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4				*			
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu		(1)						
28	Usage spécifiquement permis			(2)	(3)	(6)			

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*			
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10	10	10			
35	Latérale (m)	min.	2	2	2	2			
36	Latérale sur rue (m)	min.	2	2	10	2			
37	Arrière (m)	min.	5	5	5	5			
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1			
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2			
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	10	10	10	10			
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4	0,4	0,4	0,4			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur					C			
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières				(4)				

NOTES

(1) 593	AMENDEMENTS N° règlement 2247 Date 2014-03-14
(2) 6835, 7417	
(3) 551, 5591	
(4) Aucune clôture en cour avant n'est autorisée. Une bande gazonnée ou autrement paysagée d'une largeur minimale de 3 mètres doit être aménagée en bordure des rues Plante et du Collège.	
(5) <i>Abrogé</i>	
(6) 536, 537, 6352, 8291	

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-03-943**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1					*		
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2	*						
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4		*					
11	Commerce et service distinctif	c5			*				
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2				*			
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(3)	(4)	(5)	(6)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10	10	10	10		
35	Latérale (m)	min.	5	5	5	5	5		
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10	10	10	10		
37	Arrière (m)	min.	3	3	3	3	3		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2		
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	10	10	10	10	10		
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4		

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur			C					
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(2) (7)	(2)	(2)	(2)	(2) (7)		

NOTES

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
(1) 5891, 7425		
(2) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 6 mètres, mesurée à partir de la limite sud-ouest des lots 4 291 430 et 4 291 431 du cadastre du Québec, doit être aménagé le long de tout terrain adjacent occupé ou destiné à être occupé par un usage du groupe « Habitation (H) ».	2305	2016-03-10
	2316	2016-04-14
	2352	2017-03-30
	2572	2024-04-11
(3) c4f, c4g, 2698		
(4) 5815		
(5) 2093		
(6) 571, 6834, 6835		
(7) Article 397.1.1		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-944

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2	*							
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	15							
35	Latérale (m)	min.	10							
36	Latérale sur rue (m)	min.	10							
37	Arrière (m)	min.	15							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.								
40	Hauteur (étages)	max.								
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) p2a

AMENDEMENTS

N° règlement Date

--	--	--

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-945

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1					*		
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2	*						
9	Service automobile	c3		*					
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4			*				
11	Commerce et service distinctif	c5				*			
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2						*	
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1						*	
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10	10	10	10	10	10
35	Latérale (m)	min.	5	5	5	5	5	5	5
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10	10	10	10	10	10
37	Arrière (m)	min.	10	10	10	10	10	10	10
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	1
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2	2	2
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur			A	C				
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								(8)

NOTES

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
(1) 5891		
(2) 641	2316	2016-04-14
(3) c4f, c4g	2335	2016-08-26
(4) 5815	2368	2017-08-24
(5) 571	2456	2020-05-13
(6) 7445		
(7) 3016, 2738		
(8) Article 397.2		

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : P-03-946

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) Abrogé

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2289	2015-07-02

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : C-03-947

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*					
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5			*				
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(2)	(3)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	15	15	15				
35	Latérale (m)	min.	9	9	9				
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6	6				
37	Arrière (m)	min.	7	7	7				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*	*	*				
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)				

NOTES

- (1) Article 398
 (2) c2c, c2d, 6835, 7425
 (3) 5993.1

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2419	2018-11-16

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-948

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1		*					
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis				(1)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) r1b

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-949

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2	*						
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : C-03-950

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4		*						
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1			*					
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*				
9	Service automobile	c3					*			
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4						*		
11	Commerce et service distinctif	c5								*
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2							*	
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis						(1)	(2)	(3)	(4) (5)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*	*
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	5	5	5	5	5	5	5	5
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	2	2	2	2	2	2
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	2	2	2	2	5
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	6	6	6
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	1	1
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	3	3	3	2
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur						A	C		
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

(1) c2d										
(2) c3c										
(3) 536, 537, 6633										
(4) 6243										
(5) 5993.1										
							AMENDEMENTS			
							N° règlement	Date		
							2419	2018-11-16		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-951

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-952

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-953

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2	*						
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3		*	*				
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)		(2)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*		*				
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	30		30				
35	Latérale (m)	min.	30		30				
36	Latérale sur rue (m)	min.	30		30				
37	Arrière (m)	min.	30		30				
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1		1				
40	Hauteur (étages)	max.	2		2				
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	D		D					
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 4874 (Écocentre seulement)
 (2) 4871 (Écocentre seulement), 4872 (Écocentre seulement), 4873 (Écocentre seulement), 4875 (Écocentre seulement),
 4876 (Écocentre seulement), 4879 (Écocentre seulement)

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-954

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3	*						
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10						
35	Latérale (m)	min.	10						
36	Latérale sur rue (m)	min.	10						
37	Arrière (m)	min.	10						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 483, 484, 489

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-955

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3	*							
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)							

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	20							
35	Latérale (m)	min.	20							
36	Latérale sur rue (m)	min.	20							
37	Arrière (m)	min.	20							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	3							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(2)(3)(4)							

NOTES

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
(1) p3a		
(2) Les chapitres 9, 10, 11 et 12 du règlement de zonage en vigueur ne s'appliquent pas.	2269	2015-03-12
(3) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 15 mètres, mesurée à partir de la limite nord-est du lot 4 484 951 du cadastre du Québec, doit être aménagé le long de la piste cyclable.		
(4) Une guérite ainsi qu'un équipement mécanique tel qu'une génératrice sont autorisés dans une cour avant.		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4		*					
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1			*				
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2				*			
9	Service automobile	c3					*		
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4						*	
11	Commerce et service distinctif	c5							*
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis					(2)		(4)	(6)

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*	*	*
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	5	5	5	5	5	5	5
35	Latérale (m)	min.	2	2	2	2	2	2	2
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	5	5	5	4
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	6	6
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1	1	1
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	2	2	2	2	2
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1	1					
45	Logement/bâtiment	max.	12	4					
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur						A	A	
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)	(1)(10)	(1)(7)	(1)(5)	(1)(8)(9)(10)

NOTES

	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
(1) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 9 mètres, mesurée à partir des limites sud-ouest et nord-ouest des lots 4 291 996 et 4 292 001 du cadastre du Québec, doit être aménagé le long de tout terrain adjacent occupé ou destiné à être occupé par un usage du groupe « Habitation (H) ».	2235	2013-07-18
	2253	2014-04-10
(2) c2c, c2d, 6835, 7920	2327	2016-06-09
(3) <i>Abrogée</i>	2424	2019-03-14
(4) 521, 536, 537, 5395, 6212, 6219, 6345, 6349, 6352, 6421, 6425, 6495, 8291, c4b, 5182, 5252, c4d, 2898, 3280, 3298, 3978, 6413, 6498, c4f, 42, 4611, 4621, 492, 502, 637	2456	2020-05-13
(5) Le stationnement d'autobus est permis uniquement dans la cour arrière. Cet espace de stationnement doit être entièrement clôturé. L'emploi de fil barbelé est interdit pour cette clôture.		
(6) c5b		

NOTES	AMENDEMENTS	
(7) Sur un terrain occupé par un usage « Station-service (553) », l'aménagement d'un écran tampon d'une largeur minimale de 4 mètres est exigé le long de toute ligne de terrain adjacente à un terrain où s'exerce un usage du groupe « Habitation (H) ».	N° règlement	Date
(8) L'usage « Terrain de sport (7423) (intérieur ou extérieur) » est autorisé à titre d'usage additionnel.	2235	2013-07-18
(9) Article 398.1	2253	2014-04-10
(10) <i>Abrogé</i>	2327	2016-06-09
	2424	2019-03-14
	2456	2020-05-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-957

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*	*						
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5	4						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6	6						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1	12						
45	Logement/bâtiment	max.	1	20						
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières			(1)(2)						

NOTES

- (1) Une seule habitation multifamiliale est autorisée dans la zone
 (2) Article 398.1.0.0

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2532	2023-04-14

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-958

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	4							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-959

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	2						
45	Logement/bâtiment	max.	3						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-960

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	2							
45	Logement/bâtiment	max.	3							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

											N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-961

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	4							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-962

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-963

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	2						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	2						
40	Hauteur (étages)	max.	3						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	4						
45	Logement/bâtiment	max.	12						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)(2)						

NOTES

- (1) La marge latérale minimale applicable à un bâtiment principal de 3 étages est fixée à 3 mètres.
 (2) Article 398.1.0

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2517	2022-10-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-964

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*					
9	Service automobile	c3			*				
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4				*			
11	Commerce et service distinctif	c5					*		
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(1)	(2)	(3)	(4)		

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10	10	10	10		
35	Latérale (m)	min.	5	5	5	5	5		
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10	10	10	10		
37	Arrière (m)	min.	10	10	10	10	10		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	3	3	3		
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.	15	15	15	15	15		
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur				A	C			
50	PIIA	*	*	*	*	*			
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

- (1) c2b, c2c, c2d
 (2) 5511
 (3) 521
 (4) 5993.1

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2269	2015-03-12
	2419	2018-11-16

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-965

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	3						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-966

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	4							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)							

NOTES

- (1) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 6 mètres, mesurée à partir de la zone H-03-968, doit être aménagé sur toute la longueur de ladite zone.
- (2) Une aire de stationnement est autorisée en cour arrière uniquement

AMENDEMENTS

N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-968

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-970

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	2							
45	Logement/bâtiment	max.	4							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-971

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée		*						
32	Contiguë		*						
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	1						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-972

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-973

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-974

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	3							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

										N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-975

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*						
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	5	5						
35	Latérale (m)	min.	1,5	2						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5						
37	Arrière (m)	min.	6	6						
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2	2						
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	2							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2233	2013-10-10

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-03-977**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	2							
36	Latérale sur rue (m)	min.	6							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	2							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	4							
45	Logement/bâtiment	max.	4							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières	(1)								

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 15 mètres, mesurée à partir de la limite nord-est du lot 5 906 417 du cadastre du Québec, doit être aménagé le long de la piste cyclable.	N° règlement	Date
	2269	2015-03-12
	2517	2022-10-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

C-03-978

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1	*						
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*					
9	Service automobile	c3			*				
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4				*			
11	Commerce et service distinctif	c5					*		
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis			(2)		(3)		(5)	

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*	*	*	*		
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	5	5	5	5	5		
35	Latérale (m)	min.	2	2	2	2	2		
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	5	5	5		
37	Arrière (m)	min.	6	6	6	6	6		
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1	1		
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2		
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4		

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur			A	A				
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)	(1)	(1)	(1)(4)	(1)		

NOTES
AMENDEMENTS

(1) Un écran tampon d'une profondeur minimale de 15,24 mètres doit être aménagé le long de tout terrain adjacent occupé ou destiné à être occupé par un usage du groupe « Habitation (H) ».	N° règlement	Date
(2) c2c, c2d, 6835, 7920		
(3) 521, 536, 537, 5395, 6212, 6219, 6345, 6349, 6352, 6421, 6425, 6495, 8291, c4b, 5182, 5252, c4d, 2898, 3280, 3298, 3978, 6413, 6498, c4f, 42, 4611, 4621, 492, 502, 637		
(4) Le stationnement d'autobus est permis uniquement dans la cour arrière. Cet espace de stationnement doit être entièrement clôturé. L'emploi de fil barbelé est interdit pour cette clôture.		
(5) c5b		

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-979

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 76, 921

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-03-980

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis		(1)						

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES

(1) 76, 921

AMENDEMENTS

		N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **C-03-981**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1								
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1	*							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2		*						
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4			*					
11	Commerce et service distinctif	c5				*				
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis		(1)	(2)	(3)	(4)				

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*	*	*	*				
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	10	10	10	10				
35	Latérale (m)	min.	2	2	5	2				
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10	10	10				
37	Arrière (m)	min.	6	6	10	6				
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1	1				
40	Hauteur (étages)	max.	3	3	2	3				
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.								
45	Logement/bâtiment	max.								
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.	1,5	1,5	0,6	1,5				
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5	0,5	0,3	0,5				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur	C		C						
50	PIIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(5)		(5)					

NOTES

(1) c1a, c1b		
(2) c2c		
(3) 521		
(4) 5993.1		
(5) Article 398.2		
	AMENDEMENTS	
	N° règlement	Date
	2419	2018-11-16
	2475	2020-11-26

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

I-03-982

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4	*						
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1		*					
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*	*					
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	10	10					
35	Latérale (m)	min.	3	3					
36	Latérale sur rue (m)	min.	10	10					
37	Arrière (m)	min.	10	10					
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1	1					
40	Hauteur (étages)	max.	2	2					
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-983

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	1,5						
36	Latérale sur rue (m)	min.	6						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	2						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	1						
45	Logement/bâtiment	max.	2						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2289	2015-07-02

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-03-984**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

		AMENDEMENTS	
		N° règlement	Date
		2448	2019-11-13

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **P-03-985**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	2448
	Date	2019-11-13

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : H-03-986

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée		*							
32	Contiguë		*							
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entrepasage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2448	2019-11-13

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : H-03-987

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES

		AMENDEMENTS	
		N° règlement	Date
		2448	2019-11-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-988

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	3							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	3							
45	Logement/bâtiment	max.	4							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

NOTES
AMENDEMENTS

		N° règlement	Date
		2448	2019-11-13

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-990

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	4,5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(3)							

NOTES

(3) Règlement de lotissement, article 48.1

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2448	2019-11-13
	2456	2020-05-13
	2532	2023-04-14

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-01-991**

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	6						
35	Latérale (m)	min.	2						
36	Latérale sur rue (m)	min.	5						
37	Arrière (m)	min.	6						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	1						
40	Hauteur (étages)	max.	3						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	6						
45	Logement/bâtiment	max.	6						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2448	2019-11-13

CATÉGORIES D'USAGES

 ZONE : **H-02-992**

1	HABITATION	H										
2	Habitation de type familial	h1	*	*								
3	Habitation collective	h2										
4	Habitation de type maison mobile	h3										
5	Habitation de type mixte	h4										
6	COMMERCIAL	C										
7	Vente au détail et service	c1										
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2										
9	Service automobile	c3										
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4										
11	Commerce et service distinctif	c5										
12	INDUSTRIEL	I										
13	Recherche et développement	i1										
14	Fabrication industrielle	i2										
15	Exploitation de matière première	i3										
16	COMMUNAUTAIRE	P										
17	Récréation	p1										
18	Institution	p2										
19	Service	p3										
20	RÉCRÉATIF	R										
21	Récréation extensive	r1										
22	Sport extrême ou motorisé	r2										
23	AGRICOLE	A										
24	Agriculture sans élevage	a1					*					
25	Agriculture avec élevage	a2										
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS											
27	Usage spécifiquement exclu											
28	Usage spécifiquement permis											

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE											
30	Isolée		*	*	*							
31	Jumelée		*									
32	Contiguë											
33	MARGES											
34	Avant (m)	min.	6	6	10							
35	Latérale (m)	min.	1,5	1,5	10							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5	5	10							
37	Arrière (m)	min.	6	6	10							
38	BÂTIMENT											
39	Hauteur (étages)	min.	1	1	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2	2	1							
41	Hauteur (m)	min.										
42	Hauteur (m)	max.										
43	RAPPORTS											
44	Logement/bâtiment	min.	1	2								
45	Logement/bâtiment	max.	1	2								
46	Rapport plancher/terrain	min.										
47	Rapport plancher/terrain	max.										
48	Rapport espace bâti/terrain	max.										

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur											
50	PIA											
51	PAE											
52	Usages conditionnels											
53	Notes particulières											

NOTES
AMENDEMENTS

								N° règlement	Date
								2475	2020-11-26

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

P-02-993

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1							
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1	*						
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée								
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.							
35	Latérale (m)	min.							
36	Latérale sur rue (m)	min.							
37	Arrière (m)	min.							
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.							
40	Hauteur (étages)	max.							
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.							
45	Logement/bâtiment	max.							
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIA								
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières								

NOTES
AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2475	2020-11-26

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-994

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée									
31	Jumelée		*							
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	4,5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières		(1)(2)							

NOTES

(1) Règlement de lotissement, article 45.3

(2) La largeur d'un bâtiment principal peut être réduite à 5,50 mètres, pourvu qu'un garage privé ou un abri d'auto soit attaché au bâtiment principal.

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2497	2022-05-19

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-01-995

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1								
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	4,5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières			(1)(2)(3)						

NOTES

- (1) Règlement de lotissement, article 45.3
- (2) Un accès au terrain, une allée d'accès et une aire de stationnement peut empiéter de plus de 3 mètres sur la largeur de la façade principale d'un bâtiment principal, pourvu que l'empiètement n'excède pas 50 % de la largeur de la façade principale d'un bâtiment principal et qu'au moins 50 % de la superficie de la cour avant soit gazonnée ou autrement paysagée.
- (3) La largeur d'un bâtiment principal peut être réduite à 5,50 mètres, pourvu qu'un garage privé ou un abri d'auto soit attaché au bâtiment principal.

AMENDEMENTS

N° règlement	Date
2497	2022-05-19

CATÉGORIES D'USAGES

ZONE :

H-03-997

1	HABITATION	H							
2	Habitation de type familial	h1	*						
3	Habitation collective	h2							
4	Habitation de type maison mobile	h3							
5	Habitation de type mixte	h4							
6	COMMERCIAL	C							
7	Vente au détail et service	c1							
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
9	Service automobile	c3							
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4							
11	Commerce et service distinctif	c5							
12	INDUSTRIEL	I							
13	Recherche et développement	i1							
14	Fabrication industrielle	i2							
15	Exploitation de matière première	i3							
16	COMMUNAUTAIRE	P							
17	Récréation	p1							
18	Institution	p2							
19	Service	p3							
20	RÉCRÉATIF	R							
21	Récréation extensive	r1							
22	Sport extrême ou motorisé	r2							
23	AGRICOLE	A							
24	Agriculture sans élevage	a1							
25	Agriculture avec élevage	a2							
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	Usage spécifiquement exclu								
28	Usage spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE								
30	Isolée		*						
31	Jumelée								
32	Contiguë								
33	MARGES								
34	Avant (m)	min.	8						
35	Latérale (m)	min.	4						
36	Latérale sur rue (m)	min.	8						
37	Arrière (m)	min.	8						
38	BÂTIMENT								
39	Hauteur (étages)	min.	4						
40	Hauteur (étages)	max.	4						
41	Hauteur (m)	min.							
42	Hauteur (m)	max.							
43	RAPPORTS								
44	Logement/bâtiment	min.	75						
45	Logement/bâtiment	max.	90						
46	Rapport plancher/terrain	min.							
47	Rapport plancher/terrain	max.							
48	Rapport espace bâti/terrain	max.	0,5						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur								
50	PIIA		*						
51	PAE								
52	Usages conditionnels								
53	Notes particulières		(1)(2)						

NOTES

- (1) Règlement de lotissement, article 48.3
 (2) Article 398.3

AMENDEMENTS

	N° règlement	Date
	2517	2022-10-13